

Rapport de la troisième réunion intersessions de la Sous-commission 1
(hybride/Madrid, Espagne, 20-22 juin 2023)

1. Ouverture de la réunion

M. Paul Bannerman (Ghana), Président de la Sous-commission 1, a ouvert la réunion.

2. Désignation du rapporteur et organisation des sessions

Mme Katie Plumridge (Royaume-Uni) a été désignée aux fonctions de rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Plusieurs CPC sont intervenues pour souligner l'importance d'établir des priorités entre les points de l'ordre du jour afin d'utiliser au mieux le temps disponible, notant la complexité des points de l'ordre du jour, en particulier les points 4.1 et 4.2. Les CPC ont pris note des cinq propositions différentes au titre du point 4.2 de l'ordre du jour. Une CPC a suggéré de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour, mais l'ordre du jour original a été adopté et est joint à l'**appendice 1**.

L'**appendice 2** inclut la liste des délégués de chaque CPC participante ainsi que des observateurs.

La « déclaration du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama à l'ouverture de la troisième réunion intersessions de la Sous-commission 1 » est contenue à l'**appendice 3**. Celle-ci vient exprimer en particulier l'obligation d'actualiser la mesure de gestion pour les thonidés tropicaux, étant donné que la prolongation des mesures actuelles n'est pas une option valable, compte tenu de la nécessité de revitaliser le programme de rétablissement du thon obèse et de l'adapter aux besoins et aux conditions de la ressource, ainsi qu'aux droits et aux aspirations des États en développement.

4. Examen de propositions de mesures relatives à la conservation et à la gestion des thonidés tropicaux

4.1. Total admissible de captures (TAC) pour le thon obèse

De nombreuses CPC ont déclaré qu'elles avaient compris lors de la réunion précédente que la plupart des CPC s'étaient provisoirement mises d'accord sur un TAC de 73.000 t, bien que certaines CPC aient indiqué qu'elles n'accepteraient ce niveau de TAC que si cette augmentation est accompagnée de mesures additionnelles appropriées. De nombreuses CPC ont fait référence à la règle de contrôle de l'exploitation (HCR) et à l'importance des mesures visant à protéger le stock.

Plusieurs CPC ont réitéré leur soutien en faveur de 73.000 t. Une CPC a souligné la nécessité de maintenir 73.000 t entre crochets afin d'indiquer clairement que ce montant n'est pas définitif tant que des mesures supplémentaires n'auront pas été convenues, ce qui a été soutenu par plusieurs CPC. L'Union européenne, mentionnant la difficulté de parvenir à un accord sur cette question lors des discussions précédentes, et rappelant que la priorité était la discussion sur les TAC et l'allocation, et rappelant en outre le temps limité de la réunion, a demandé que le statu quo de la situation actuelle (interdiction de 72 jours, 300 DCP actifs) soit maintenu. Pour leur part, le Canada, les États-Unis, le Gabon et le Royaume-Uni ont soutenu qu'une réduction des DCP (275) et une extension de la fermeture (même jusqu'à 90 jours) devraient être envisagées. Pour leur part, le Belize, Curaçao, El Salvador, le Guatemala, le Nicaragua et le Panama ont fait valoir que les mesures en place se sont avérées suffisamment efficaces pour contenir la mortalité juvénile et que par conséquent la fermeture devrait être ramenée à 60 jours et que les clauses relatives aux DCP devraient rester inchangées.

Le Président a suggéré qu'il semblait y avoir une base pour un consensus sur le montant de 73.000 t si celui-ci était accompagné de mesures concrètes et a invité les CPC à discuter des détails de ces mesures, telles que la HCR et la protection des juvéniles.

Les documents suivants ont été analysés :

- a) « Proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon et de l'Afrique du Sud » et « Proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Uruguay », la version ultérieure appuyée par l'Uruguay.
- b) « Proposition du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama concernant la fixation du TAC de thon obèse et une règle pour l'ajustement du TAC à la lumière des nouveaux éléments fournis par le SCRS », complétée par la « Comparaison entre la proposition de l'Amérique centrale et de Curaçao et la proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon et de l'Afrique du Sud ».
- c) « Règles de contrôle de l'exploitation (HCR) pour le thon obèse » et sa version ultérieure soumise par le Japon et complétée par la contre-proposition « Proposition du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama relative à une règle de progressivité et d'égalisation en matière d'allocation des possibilités de pêche ajustée au TAC de thon obèse » et ensuite la « Révision soumise par le Groupe d'Amérique centrale et de Curaçao à la proposition du Japon sur des règles de contrôle de l'exploitation (HCR) pour le thon obèse [PA1_JUN_9A/i2023] », ainsi que par la contre-proposition des États-Unis (« Modifications proposées par les États-Unis concernant la révision soumise par le Groupe d'Amérique centrale et de Curaçao à la proposition du Japon sur des [règles de contrôle de l'exploitation (HCR)] [Règles pour l'établissement du TAC au titre de 2026] pour le thon obèse [PA1_JUN_9A/i2023] »).
- d) « Document de travail sur des mesures de gestion supplémentaires visant à compléter le TAC et l'allocation », soumis par l'Union européenne.
- e) « Informations sur la couverture d'observateurs pour les pêcheries de thonidés tropicaux déclarées au Secrétariat dans le cadre des exigences de soumission des données du programme d'observateurs nationaux », document préparé par le Secrétariat à la demande du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama.
- f) « Captures de thon obèse juvénile et adulte par année et par engin principal » document préparé par le Secrétariat à la demande de Curaçao.

Le Japon a représenté la dernière version de sa proposition « Règle de contrôle de l'exploitation (HCR) pour le thon obèse », qui avait été présentée à la [première réunion intersessions de la Sous-commission 1](#), tenue du 27 au 31 mars à Lisbonne, Portugal. Les CPC en ont discuté en profondeur tout au long de la session, principalement en ce qui concerne la probabilité de maintenir le stock dans la zone verte de la matrice de Kobe, sachant que la mesure de gestion actuelle a pour objectif d'atteindre B_{PME} d'ici 2034 avec une probabilité de plus de 50 %. Dans la « Proposition du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama concernant la fixation du TAC de thon obèse et une règle pour l'ajustement du TAC à la lumière des nouveaux éléments fournis par le SCRS », le groupe d'Amérique centrale et de Curaçao ont proposé, à titre provisoire, de standardiser la probabilité à 60 %. Des échanges informels entre le Japon et le Groupe de l'Amérique centrale et de Curaçao ont abouti à un compromis concernant l'emploi tant de 65 % pour le point de référence de la réduction du TAC que de 70 % pour l'augmentation du TAC. Le Japon a adapté sa proposition initiale pour refléter les discussions et a soumis à nouveau la proposition. D'autres discussions entre les CPC se sont concentrées sur la question de savoir si certains aspects de la HCR sont obligatoires pour les Parties ou si les Parties peuvent décider d'adopter une autre approche, et sur l'utilisation connexe de « peut/peuvent » ou « devra/devront ». Cela a donné lieu à des modifications supplémentaires de la proposition présentées par le Groupe de l'Amérique centrale et de Curaçao dans le document « Révision soumise par le Groupe d'Amérique centrale et de Curaçao à la proposition du Japon sur des règles de contrôle de l'exploitation (HCR) pour le thon obèse [PA1_JUN_9A/i2023] » et par les États-Unis dans le document « Modifications proposées par les États-Unis concernant la révision soumise par le Groupe d'Amérique centrale et de Curaçao à la proposition du Japon sur des [règles de contrôle de l'exploitation (HCR)] [Règles pour l'établissement du TAC au titre de 2026] pour le thon obèse [PA1_JUN_9A/i2023] ». Cette dernière version soumise par les États-Unis a été provisoirement approuvée par la Sous-commission, en ajoutant le texte suivant :

- « 1. Le TAC pour le thon obèse devra provisoirement être fixé à [73.000] t pour 2024 et 2025. Ce niveau de TAC devra être maintenu au titre de 2026 si l'évaluation du stock qui sera réalisée en 2025 indique que la probabilité que le stock se trouve dans la zone verte en 2034 dans la K2SM (dénommée ci-après « la probabilité ») est de 65% ou plus. Si la probabilité est inférieure à 65%, la Commission devra adopter un TAC avec une probabilité qui s'élève à 65% ou plus. Si la probabilité d'un TAC au titre de 2026 de 73.000 t est supérieure à 70 %, la Commission DEVRA envisager d'éventuelles augmentations du TAC à condition que la probabilité soit d'au moins 70 %.
2. La Commission reconnaît que la probabilité de 65% est un chiffre provisoire pour établir le TAC pour 2026 lors de la réunion annuelle de 2025, qu'elle est plus élevée par rapport aux pourcentages habituellement utilisés pour d'autres stocks de l'ICCAT et qu'elle ne constitue pas un précédent pour les discussions futures de la Commission.
3. La Commission devra considérer si les règles d'établissement du TAC spécifiées au paragraphe 1 ci-dessus devraient être maintenues, modifiées ou remplacées à des fins d'utilisation lorsqu'elle adoptera le TAC pour 2027 et les années suivantes. »

Il a été noté que les crochets dans le document devraient être maintenus et seront réexaminés parallèlement au développement des discussions portant sur l'augmentation du TAC.

Il a été reconnu que la « Proposition du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama relative à une règle de progressivité et d'égalisation en matière d'allocation des possibilités de pêche ajustée au TAC de thon obèse » contient des aspects pertinents sur la manière dont le TAC serait redistribué au cas où la HCR impliquerait des augmentations ou des diminutions du TAC, mais cela devrait être inclus dans l'analyse de la clé d'allocation.

Le Président du SCRS a demandé des éclaircissements sur la discussion concernant la HCR et sur les informations requises de la part du SCRS. Le Guatemala, soutenu par les autres membres du Groupe d'Amérique centrale et de Curaçao, a confirmé sa demande au SCRS d'inclure un TAC de 73.000 t dans le tableau des projections relatives à la probabilité de se trouver dans la zone verte de la matrice de Kobe. Cela permettra de mieux comprendre la probabilité d'être au-dessus ou au-dessous des points de référence de 65 % ou 70 % en 2034.

Quelques CPC ont déclaré qu'afin de supprimer les crochets du TAC, elles devraient revenir à une période de fermeture plus longue (trois mois), comme dans la *Recommandation de l'ICCAT sur les espèces considérées comme étant des thonidés et des espèces voisines ou des élasobranches océaniques, pélagiques et hautement migratoires (Rec. 19-01)*, notant que l'augmentation du TAC (si 73.000 t sont approuvées) serait de 11.000 t et qu'une augmentation de la période de fermeture protégerait davantage les juvéniles. D'autres CPC ont exprimé leur opposition à une extension de la fermeture et à une diminution des DCP par navire, au motif que les chiffres de la mortalité par pêche ont été considérablement réduits, au point que le TAC actuel n'a pas été épuisé récemment.

Le Japon a proposé de réduire le nombre de DCP par navire à 275 au lieu de prolonger la période de fermeture des DCP, ce qui a un impact significatif sur les économies locales des pays côtiers en développement, en particulier ceux qui possèdent des conserveries. Le Japon a également déclaré que, bien que le SCRS n'ait pas donné d'avis clair, il est préférable d'avoir moins de DCP pour réduire les problèmes environnementaux tels que les débris marins.

Plusieurs CPC ont déclaré qu'elles seraient satisfaites d'un TAC de 73.000 t, de 275 DCP par navire et d'une période de fermeture de 72 jours consécutifs ; toutefois, d'autres CPC s'y sont opposées et ont déclaré que davantage de mesures visant à protéger les juvéniles sont nécessaires.

Certaines CPC ont déclaré qu'elles se contenteraient du statu quo en ce qui concerne les mesures relatives aux DCP, notant le manque de données scientifiques et l'évaluation du stock à venir.

Une Partie a demandé que le rapport reflète le fait que toutes les propositions des CPC devraient être traitées de manière identique au cours de ces discussions, sans exclure a priori leur mérite.

Il a été demandé au Secrétariat de l'ICCAT s'il y avait eu une mise à jour des progrès réalisés en ce qui concerne le manque de données sur les pêcheries de DCP soumises. Le Secrétariat de l'ICCAT a répondu qu'il n'y avait pas d'actualisation et que l'information contenue dans le document « État de la présentation de données relatives aux pêcheries sous DCP de thonidés tropicaux par les CPC en 2022 » et présentée à la [première réunion intersessions de la Sous-commission 1](#), tenue au mois de mars, était l'information la plus à jour. Le Guatemala a rappelé que le paragraphe 31 de la [Recommandation de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 21-01 sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux \(Rec. 22-01\)](#) clarifiait l'exigence de présentation de données historiques sur les opérations sous DCP dans le formulaire ST-03-T2CE des cinq dernières années au minimum et que, lors de la réunion de la Commission en 2022, le Secrétariat avait été invité à contacter et à apporter son aide aux CPC qui n'avaient pas fourni ces informations afin de faciliter le respect de cette obligation car des difficultés dans l'utilisation du formulaire avaient été identifiées.

Le Président du SCRS a répondu à certaines des questions soulevées sur les DCP et les juvéniles. En résumé, la réponse du Président du SCRS suggérait que l'augmentation du TAC pourrait entraîner une augmentation des captures de juvéniles, mais il n'y a pas suffisamment de preuves et de données pour déterminer dans quelle mesure les mesures auraient un impact sur les juvéniles. Le Japon a souligné que la réduction de la capture de juvéniles augmentera le niveau de la PME et conduira à l'augmentation du TAC, ce qui donnera une plus grande marge au développement de la pêche pour les CPC côtières en développement. Le Guatemala a rappelé qu'il est impératif que le Président du SCRS, lorsqu'il sera consulté à ce titre, se réfère spécifiquement au résultat des discussions de consensus au sein de ce Comité, sans exprimer d'opinion personnelle ou en clarifiant la différence dans sa réponse. Le Président du SCRS a assuré au Guatemala que ses réponses étaient conformes à l'avis du SCRS, qu'elles transmettaient les résultats des discussions et le consensus du SCRS, et que si une réponse n'était fondée que sur une opinion personnelle, il l'indiquerait clairement.

Le Président de la Sous-commission 1 a soulevé l'approche de précaution en l'absence de données du SCRS. Une Partie a rappelé que, bien que l'approche de précaution doive être appliquée en l'absence de données, l'analyse de l'expérience acquise dans l'application et la mise en œuvre de la mesure de gestion actuelle, ainsi que d'autres aspects pertinents tels que la diminution de l'effort de pêche résultant de la réduction du nombre de navires pêchant dans la zone de la Convention, ne peuvent être ignorés.

L'Union européenne a invité les CPC à lire son « Document de travail sur des mesures de gestion supplémentaires visant à compléter le TAC et l'allocation », en faisant référence au « Document de travail en vue de la réunion intersessions de la Sous-commission 1 » [(PA1_28/i2022) soumis précédemment par l'Union européenne lors de la [première réunion intersessions de la Sous-commission 1](#), tenue au mois de mars 2023. Le document de travail met en évidence plusieurs dispositions clés de la proposition initiale de l'UE que l'UE juge importantes et qu'elle souhaiterait voir reflétées dans tout accord final sur un TAC révisé et une clé d'allocation. Il s'agit principalement de l'exigence de présentation de plans de pêche, de capacité et de contrôle de la part des CPC, de l'encouragement au passage aux DCP biodégradables afin de réduire la pollution plastique, de l'établissement d'un registre des DCP visant à éviter l'impact des DCP perdus et abandonnés, du renforcement du cadre des transbordements et de la réactivation du programme d'observateurs régionaux. Ces mesures supplémentaires pour la gestion des DCP ont été soutenues par plusieurs CPC.

Plusieurs CPC ont exprimé des inquiétudes quant à l'exigence de l'approbation préalable par la Commission des plans de pêche et ont déclaré que cela entraînerait une contrainte aux États côtiers en développement qui souhaitent développer leurs pêcheries. Ces CPC ont également noté que le travail requis pour développer et réviser ces plans nécessiterait des ressources supplémentaires, en particulier le temps nécessaire et l'incertitude du processus d'approbation, qui sont aggravés par l'iniquité que cela impliquerait en maintenant une répartition inégale du TAC entre les CPC. L'UE a proposé d'élaborer un modèle de plan de pêche pour les thonidés tropicaux afin de répondre aux préoccupations soulevées quant à la complexité et à la lourdeur de la tâche.

Une CPC a fait part de ses préoccupations concernant le programme d'observateurs régionaux en ce qui concerne les Parties africaines, et a souligné les difficultés d'harmonisation des règles nationales.

Le Président du SCRS a exposé sa présentation « Captures de thon obèse juvénile et adulte par année et par engin principal » en réponse à une question sur les prises de juvéniles de Curaçao, qui montrait les prises par principaux types d'engins en termes de poids et de nombre en utilisant les données de la tâche 1 de 1975 à 2019.

Plusieurs CPC ont noté la nécessité d'une base scientifique pour la prise de décisions sur les mesures de gestion appropriées pour la pêche des thonidés tropicaux sous DCP.

Toutefois, plusieurs CPC ont également noté que le manque d'avis et d'analyses suffisants ne peut pas constituer un obstacle à la prise de décisions de gestion de précaution suffisamment solides en ce qui concerne la pêche sous DCP, en tenant compte de l'évolution de la pêche sous tous ses aspects.

Quelques CPC ont posé des questions au SCRS. Le Président du SCRS a répondu à ces questions, notamment en faisant référence aux « réponses à la Commission » déjà fournies par le SCRS et aux autres travaux en cours pour répondre aux demandes de la Commission.

Les CPC ont noté qu'afin de soutenir la Commission dans sa prise de décision lors de la 28^e réunion ordinaire de la Commission en novembre 2023, il sera important de convenir d'une liste claire et complète des demandes prioritaires adressées au SCRS. Cela garantirait que le SCRS puisse entreprendre une analyse appropriée et prioritaire, par exemple, des tendances dans la composition (taille-fréquence) des captures, notamment au fur et à mesure que la pêche de DCP s'est développée, et fournir un avis sur l'opportunité des différentes mesures visant à réduire les impacts sur les juvéniles.

À cette fin, les CPC ont convenu qu'il serait utile de produire une liste de demandes relatives à la gestion des thonidés tropicaux. Une liste des questions posées par plusieurs CPC est jointe au présent rapport en tant qu'**appendice 4**.

Il a été demandé au Président du SCRS d'examiner ces demandes, y compris en fournissant une indication des réponses à la Commission qui ont déjà été fournies ou qui sont en cours.

Une CPC a déclaré que, dans la mesure actuelle, les Parties sont encouragées à s'abstenir d'augmenter les DCP et a noté la date limite du 31 juillet pour que les Parties fassent un rapport sur leur utilisation des DCP. Le Japon a soulevé l'importance du paragraphe 31 de la [Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 16-01 de l'ICCAT sur un programme pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux \(Rec. 19-02\)](#) et a déclaré que si les CPC ne déclarent pas les données conformément à ce paragraphe, elles devraient se voir interdire de pêcher sous DCP. Le Japon s'est inquiété du fait que la Commission n'a pas strictement mis en œuvre ce paragraphe depuis l'introduction de cette Recommandation. Le Japon sera plus strict sur la mise en œuvre du paragraphe 31 lors de la réunion du Comité d'application (COC) de cette année si la Commission ne peut convenir d'aucune mesure supplémentaire pour la gestion des DCP cette année, étant donné que la suspension de la pêche sous DCP aurait les mêmes effets positifs sur les ressources. Plusieurs CPC ont soutenu cette démarche, en gardant à l'esprit que des difficultés de mise en œuvre ont été rencontrées pour des raisons de format et que la tâche du Secrétariat est d'aider les CPC à comprendre le format à utiliser et, en outre, que les informations à soumettre sont celles qui sont disponibles et requises conformément aux différentes recommandations en vigueur.

Une CPC a demandé au Secrétariat si la couverture d'observateurs par les CPC était suffisante. En réponse, le Secrétariat de l'ICCAT a élaboré le document intitulé « Informations sur la couverture d'observateurs pour les pêcheries de thonidés tropicaux déclarées au Secrétariat dans le cadre des exigences de soumission des données du programme d'observateurs nationaux ». Plusieurs CPC se sont exprimées sur la nécessité d'une couverture plus importante et meilleure de la pêche palangrière non artisanale afin de garantir une meilleure compréhension de ses effets.

4.2 Clé d'allocation pour la distribution du TAC de thon obèse

Le Président de la Sous-commission 1 a fait le point sur les cinq propositions relatives à la clé d'allocation du TAC de thon obèse qui ont été soumises précédemment, et a pris note de la nouvelle proposition élaborée et soumise par le Président de la Sous-commission 1 pour cette réunion « Proposition du Président sur la clé d'allocation - une méthodologie qui peut être améliorée au cours des années 2024-2026 ». Plusieurs CPC ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la proposition du Président, mais ont souligné que ses composantes différaient considérablement de la perspective qui a été envisagée pour parvenir à une clé d'allocation équitable et ont donc exprimé leur préférence pour le maintien de la voie de discussion entamée depuis la [première réunion de la Sous-commission 1](#) de cette année. Le Président de la Sous-commission 1 a souligné l'importance de parvenir à un accord sur une seule proposition, qui pourrait être une combinaison d'éléments provenant de plusieurs propositions existantes.

Des discussions approfondies ont eu lieu, notamment concernant la « Proposition du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama relative à une règle de progressivité et d'égalisation en matière d'allocation des possibilités de pêche ajustée au TAC de thon obèse » et la « Proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Uruguay », dont une version révisée a été présentée. Les deux propositions suggèrent un système d'allocation basé sur des groupements de CPC, ce qui a été accueilli favorablement par la plupart des CPC. À la suite des discussions, le Groupe de l'Amérique centrale et de Curaçao a soumis une version révisée de la « Comparaison entre la proposition de l'Amérique centrale et de Curaçao et la proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon et de l'Afrique du Sud » qui comparait les deux propositions.

Le Canada a présenté sa proposition conjointe avec le Royaume-Uni et les États-Unis : « Concept de *petit pêcheur* : CPC côtières développées qui sont de petits pêcheurs et allocation de thon obèse », qui a été soumise à la [première réunion intersessions de la Sous-commission 1](#) tenue au mois de mars. Le Canada a expliqué l'importance de conserver une catégorie dans l'allocation pour les CPC qui ne sont ni de grands pêcheurs ni des États en développement, désignées dans cette proposition comme « CPC développées de petits pêcheurs ».

Tout au long de la session, plusieurs CPC ont soutenu qu'il ne devrait pas y avoir de limites strictes pour les CPC qui capturent moins de 1.000 t afin de permettre aux CPC en développement de développer leurs pêcheries.

Lorsque le Japon a présenté sa nouvelle proposition « Proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Uruguay », il a noté qu'elle était similaire à la version révisée de la « Proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon et de l'Afrique du Sud » soumise à la [première réunion intersessions de la Sous-commission 1](#) au mois de mars, mais qu'elle avait été modifiée afin de refléter les discussions au cours de la réunion. Le Japon a expliqué que l'un des principaux changements consistait à clarifier la façon dont les CPC seraient « graduées » de la catégorie D et a déclaré que si une CPC de la catégorie D dépassait le seuil de 1.000 t, la Sous-commission 1 assignerait une limite de capture à la CPC. La moitié de la limite pour la CPC sortant de la catégorie D proviendrait de la limite de capture pour la catégorie D et l'autre moitié de la réserve obtenue par le système permanent de redistribution. Si la réserve n'est pas suffisante, elle proviendrait alors des limites de capture des catégories A et B. La proposition avait initialement abaissé le seuil pour la catégorie D de 1.000 t à 900 t ; toutefois, suite aux discussions avec les CPC, ce changement a été annulé. Plusieurs CPC ont exprimé des inquiétudes quant au concept de « graduation » et au manque de certitude concernant l'élément de réserve. Certaines CPC ont également fait part de leurs inquiétudes quant aux limites qui ont été fixées à leurs groupes, sachant qu'il n'est pas réaliste qu'une CPC épuise le seuil limite, ce qui permettrait une réaction rapide de la Commission, sans nuire aux mécanismes d'alerte qui pourraient être introduits dans la mesure, mais sachant que ces mécanismes d'alerte devraient être utilisés pour anticiper les processus de redistribution du TAC qui seraient indispensables à l'avenir.

Le Japon a expliqué qu'un autre changement dans la proposition visait à encourager le transfert des limites de capture des CPC développées vers les CPC en développement. Si une CPC développée transférait des limites de capture à une CPC en développement, cela pourrait compter comme une limite de capture utilisée ; en revanche, si une CPC développée transférait des limites de capture à une autre CPC développée, cela compterait comme une limite non utilisée. Plusieurs CPC ont soulevé des préoccupations à ce sujet. Le Japon a pris note de ces préoccupations, mais a fait remarquer que cela était toujours bénéfique pour les pays en développement et a donc mis ce paragraphe entre crochets afin de permettre d'autres discussions.

Une CPC a demandé une clarification concernant le schéma de redistribution à long et à court terme dans la proposition conjointe du Brésil, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Uruguay. Il a été expliqué que si une CPC n'utilise pas ses limites de capture au cours d'une année, elle serait soumise à la redistribution à court terme, mais si elle est sous-utilisée pendant deux années consécutives, la CPC serait soumise au schéma de redistribution à long terme.

Plusieurs CPC ont exprimé des inquiétudes quant à la « Proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon, de l'Afrique du Sud et de l'Uruguay » et l'impact qu'elle aurait sur les CPC en développement, craignant qu'elle ne restreigne ces dernières à 1.000 t seulement. Le Japon a précisé que cette proposition conjointe ne contient pas de limite de capture pour la catégorie D, mais un seuil de déclenchement pour le passage à la catégorie C. Le Japon a reconnu que le terme « limite de capture totale » pour la catégorie D avait été utilisé, mais il a admis qu'il s'agissait d'un terme erroné et a suggéré qu'il serait plus correct d'employer « réserve » totale.

Quelques CPC ont demandé des éclaircissements sur les pays inclus dans le sous-groupe « autres » au sein de la catégorie D et sur la justification des 2.200 t qui sont allouées à ce groupe. Le Japon a confirmé que le groupe « autres » dans la catégorie D comprend les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et éventuellement la France (au nom de Saint Pierre et Miquelon) et a indiqué que la justification des 2.200 t serait examinée.

Plusieurs CPC ont indiqué qu'un défi important de la clé d'allocation est de garantir, dans la mesure du possible, l'équité de la répartition, la certitude de l'utilisation du TAC et donc d'éviter qu'une CPC dispose de quantités disponibles de TAC qu'elle n'utiliserait pas ou qu'elle transférerait à une autre CPC, d'où la nécessité de connaître clairement les besoins historiques des participants actifs, de reconnaître le droit des nouveaux participants et le droit des petits et moyens pêcheurs à une croissance raisonnable et mesurée, ainsi que l'obligation implicite des plus grands pêcheurs de restreindre leurs pêcheries, en accordant une attention particulière aux droits des États en développement.

Une CPC a noté que, en ce qui concerne toutes les propositions d'allocation, bien que l'évaluation du stock de 2025 ait été mentionnée à de multiples occasions, il n'y avait pas encore eu d'accord spécifique sur la durée de la mesure de gestion elle-même, et cette question devrait être abordée.

Le Guatemala, au nom du Groupe de l'Amérique centrale et de Curaçao, a présenté le « Comparaison entre la proposition de l'Amérique centrale et de Curaçao et la proposition concernant l'allocation de thon obèse du Brésil, du Japon et de l'Afrique du Sud » et a expliqué que le document de comparaison était une simulation de la mise en œuvre de la « Proposition du Belize, du Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama relative à une règle de progressivité et d'égalisation en matière d'allocation des possibilités de pêche ajustée au TAC de thon obèse ».

Le Guatemala a souligné qu'une différence essentielle entre sa proposition conjointe et la proposition conjointe de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Japon et de l'Uruguay est que les CPC des groupes A et B se trouveraient dans le groupe A de la proposition de l'Amérique centrale et de Curaçao (il s'agit de tous les pêcheurs qui capturent plus de 10.000 t).

Le Japon a exprimé une forte opposition à la proposition conjointe de l'Amérique centrale et de Curaçao car elle discrimine le Japon, étant donné que seule la limite de capture du Japon diminuerait par rapport à la limite de capture actuelle alors que les limites de capture des autres CPC augmenteraient.

Plusieurs CPC se sont inquiétées du fait que, dans la proposition conjointe de l'Amérique centrale et de Curaçao, il n'est pas clair ce qui arrivera à une CPC de la catégorie D si elle dépasse 1.000 t car il n'y a pas de limite de capture ou de montants assignés à un seuil de déclenchement pour la catégorie D. En réponse, le Guatemala a expliqué que la catégorie D n'a pas de limite, mais qu'elle dispose d'une réserve à des fins de gestion. Si une CPC de la catégorie D dépasse 1.000 t deux années sur trois, la Commission devra établir une limite de capture pour cette CPC, réitérant qu'il n'est pas réaliste qu'une CPC épuise le seuil limite, ce qui permettrait une réaction rapide de la Commission, sans nuire aux mécanismes d'alerte qui pourraient être introduits dans la mesure, mais sachant que ces mécanismes d'alerte devraient être utilisés pour anticiper les processus de redistribution du TAC qui seraient indispensables à l'avenir.

Plusieurs CPC ont souligné l'importance de poursuivre les discussions afin de garantir la mise en place d'une structure de gouvernance, en particulier pour le TAC de la catégorie D, parallèlement à la catégorisation des CPC dans les autres catégories.

Une CPC a déclaré que la proposition conjointe de l'Amérique centrale et de Curaçao alloue 87 % du TAC, étant donné que la Corée (Rép.) n'est pas incluse et avec une réduction importante de l'allocation du Japon. Ils ont noté que si le quota de la Corée (Rép.) et un quota accru pour le Japon sont ajoutés, alors plus de 90% du TAC serait alloué et le montant restant pour la catégorie D serait inférieur à celui de la proposition conjointe de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Japon et de l'Uruguay.

Il a été noté que l'une des principales différences entre les deux propositions est la base d'allocation des limites. La proposition conjointe de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Japon et de l'Uruguay est basée sur les limites de capture actuelles, et la proposition conjointe de l'Amérique centrale et de Curaçao est basée sur la meilleure prise moyenne des quatre meilleures années sur une période de six ans. Plusieurs CPC ont soulevé des préoccupations quant à l'utilisation de la limite de capture actuelle et ont suggéré qu'elle ne reflétait pas les besoins et les opportunités réelles des CPC. En revanche, le Japon a exprimé des inquiétudes quant à l'utilisation des captures des registres antérieurs comme base, notant que les CPC pourraient ne pas avoir pêché au cours des années précédentes pour plusieurs raisons et qu'elles ne seraient donc pas en mesure de déterminer leurs meilleures années de capture à partir de cette période. Le Japon a également observé que cela pénaliserait les pays qui ont contribué au rétablissement du stock. Certaines CPC ont suggéré d'utiliser d'autres années de référence. Le Guatemala, au nom des coauteurs, a indiqué qu'ils seraient ouverts à l'examen de différentes options afin de garantir un mécanisme qui inclut une période de référence répondant aux besoins de tous, ce qui pourrait impliquer des compromis *ad hoc* dans des cas spécifiques. Il a donc invité chaque CPC à limiter son aspiration à ce qu'elle prévoit spécifiquement comme exigence pour sa flotte au cours des trois prochaines années qu'une nouvelle proposition couvrirait, sans penser à une distribution à plus long terme qui n'est pas considérée comme viable si l'on tient compte des aspirations des CPC et de la fluctuation de l'effort de pêche qui a eu lieu, même à la baisse.

Le Président de la Sous-commission 1 a suggéré que les CPC utilisent l'une des propositions comme point de départ de la proposition finale et tirent des éléments des autres propositions. Il a été suggéré que la proposition conjointe de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Japon et de l'Uruguay devrait être le point de départ, ce qui a été soutenu par plusieurs CPC mais contré par plusieurs autres CPC, estimant que toutes les propositions ont leur propre mérite et qu'en les combinant, la structure de travail et d'analyse qui a été développée devrait être conservée, sans accorder de mérite particulier à l'une d'entre elles. Les CPC ont accepté de travailler sur leurs propositions avec leurs co-sponsors, dans le but d'incorporer les commentaires des CPC afin de trouver des moyens de convergence pour la prochaine réunion.

4.3. Dispositions relatives au report de la sous-consommation et au remboursement des surconsommations

Le Président de la Sous-commission 1 a noté que ce sujet avait été longuement discuté lors d'autres réunions, mais il a invité les CPC à réfléchir à toute autre voie à suivre.

Une CPC a fait référence à la discussion sur son plan de remboursement de la surconsommation lors de la première réunion intersessions de la Sous-commission 1 au mois de mars et a déclaré qu'elle attendait que la Commission envisage son plan de remboursement de 10 ans à partir de 2023.

Le Japon a reconnu que certaines CPC ont un problème avec la mesure actuelle qui permet un report de 10 % et s'est référé à son document conjoint sur l'allocation de thon obèse, qui permet un traitement différentiel avec seulement 5 % pour certains pays et 10% pour les pays en développement.

Plusieurs CPC ont déclaré qu'elles étaient satisfaites des dispositions actuelles déjà en place et ont indiqué qu'il pourrait y avoir un certain nombre de raisons pour lesquelles une CPC pourrait ne pas utiliser son quota au cours d'une année.

Une CPC a demandé des éclaircissements sur la proposition conjointe de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Japon et de l'Uruguay sur l'allocation de thon obèse, notamment si les limites du quota de thon obèse non utilisé reporté sont un pourcentage du quota non utilisé ou du quota initial. Le Japon a précisé que le pourcentage serait appliqué au quota initial et qu'il ne pouvait pas accepter cette suggestion d'appliquer ce pourcentage à la proportion non utilisée.

Plusieurs CPC ont déclaré leur position selon laquelle la sous-consommation ne devrait pas être reportée à une année ultérieure et que la contribution d'une CPC à la conservation de l'espèce devrait être prise en considération.

Une CPC a noté qu'il serait utile de faire référence au [Rapport de l'évaluation indépendante des performances de l'ICCAT - 2016](#). (ICCAT, 2016), qui mentionne une recommandation du Comité de 2008 déclarant : « Le Comité a conclu que les mesures adoptées par l'ICCAT ont conduit à un lent rétablissement du stock. La Recommandation 06-06 renforce le programme de rétablissement antérieur et il serait amélioré par la suppression de la disposition qui permet le report des sous-consommations et l'ajout d'une disposition relative à la communication en temps opportun de données exactes par toutes les Parties. »

4.4. Gestion des DCP et fermeture de la pêche sous DCP

Ce point de l'ordre du jour était traité au point 4.1. Il n'y a pas eu de consensus sur ce point, mais il sera traité en même temps que la discussion sur une nouvelle mesure de conservation.

4.5. Examen du TAC et de l'allocation pour l'albacore

Le Président du SCRS a présenté une mise à jour et les prochaines étapes concernant l'albacore. L'actualisation se référait au [Rapport de la réunion d'évaluation du stock d'albacore 2019 de l'ICCAT](#) (Anon., 2020) comme étant la plus récente évaluation du stock d'albacore. Celle-ci a utilisé les données de 2018, qui ont été jugées très incomplètes (plus de 40 % des données utilisées pour l'évaluation ayant été estimées lors de la réunion). À l'époque, on estimait que le stock n'était pas victime de surpêche et n'était pas surexploité, avec une PME estimée à environ 121.000 t. Le Président du SCRS a noté qu'il y avait des changements substantiels dans la trajectoire historique perçue de l'état du stock, qui était en déclin, bien que certains de ces changements aient été attribués à de nouvelles données et à de nouveaux modèles. Le fait que les données au titre de 2018 aient dû être estimées, y compris certains des indices importants et influents, dans un délai très court, a suscité des inquiétudes qui ont conduit à une certaine incertitude dans l'avis. Le Président du SCRS a également noté que l'évaluation dépendait d'un travail conjoint visant à développer un indice palangrier, qui est considéré comme très influent et important pour les évaluations des stocks de thon obèse et d'albacore. Le Président du SCRS a souligné l'importance de pouvoir mener les travaux comme ils étaient menés avant la pandémie, en utilisant des données détaillées provenant des principales pêcheries lors d'une réunion en personne afin de protéger la confidentialité. Le Président du SCRS a déclaré que ce qui est actuellement envisagé est la réalisation de la prochaine évaluation du stock d'albacore en 2024, ce qui sera discuté par le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux lors de la séance plénière du SCRS. Dans son dernier avis, le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux s'est dit préoccupé par le fait que des prises supérieures à 120.000 t entraîneraient la poursuite du déclin du stock. Le Président du SCRS a indiqué que les prises de la tâche 1 pour l'albacore de 2018 à 2021 s'élevaient à 37.000 t, 137.000 t, 157.000 t et 111.000 t respectivement. Les raisons de cette situation et la question de savoir si cela mettra le stock en difficulté seront évaluées plus en détail dans l'évaluation.

Plusieurs CPC ont exprimé des inquiétudes quant à la surconsommation et le dépassement du TAC ont noté l'importance du stock pour la sécurité alimentaire.

Une CPC a demandé si les données de capture de 2021 et 2022 seraient utilisées dans l'évaluation du stock de l'année prochaine. Le Président du SCRS a indiqué qu'idéalement, les données les plus récentes possibles seraient utilisées pour l'évaluation. Il a indiqué que les données de 2022 seraient utilisées, mais il a souligné que les CPC devraient s'efforcer de déclarer leurs données rapidement et que la réunion de préparation des données devrait également se tenir très bientôt afin que les données de 2023 puissent être utilisées en 2024.

5. Autres questions

5.1 MSE pour les thonidés tropicaux

Le Président du SCRS a présenté une mise à jour de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour le listao occidental. Il a rappelé que lors de la [réunion intersessions du Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux \(y compris le MSE\)](#), au mois de mars (Anon., 2023), la contribution reçue de la Sous-commission 1 incluait des objectifs opérationnels comprenant une probabilité de 70 % ou plus de situer le stock dans le quadrant vert, une probabilité de 10 % ou moins de chuter en dessous du niveau de sécurité B_{LIM} et la poursuite des cycles de gestion triennaux, ainsi que l'inclusion de statistiques de surpêche et l'ajout de tests de robustesse au changement climatique, si cela est possible. Depuis que cette contribution a été reçue, le SCRS a suivi la feuille de route de la MSE, qui prévoit qu'une procédure de gestion potentielle (CMP) soit prête à être adoptée cette année. Les tests de performance sont en cours, tout comme les efforts visant à développer un test de robustesse au changement climatique, qui est en grande partie réalisé par une équipe d'analystes sous contrat qui sont également des scientifiques du SCRS. Ce test sera également examiné par le sous-groupe technique sur la MSE pour les thonidés tropicaux. Le sous-groupe préparera une proposition de « scénarios » concernant des procédures de gestion potentielles viables, y compris les statistiques de performance et les compromis, à soumettre à l'examen par le Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux lors de la séance plénière du SCRS. L'avis final adopté sera présenté à la Sous-commission 1 lors de la réunion de la Commission de 2023 afin qu'elle décide de la procédure à adopter.

6. Adoption du rapport et clôture

À la fin de la réunion, la Sous-commission 1 a reconnu qu'il y avait peu de possibilités de poursuivre la discussion en raison du temps imparti. Cependant, malgré quelques réserves mineures, un esprit positif d'aller de l'avant a été maintenu. Il a également été reconnu qu'avant la réunion annuelle de novembre 2023 (Égypte), il est nécessaire d'organiser une réunion supplémentaire de la Sous-commission 1, qui sera virtuelle, en octobre de cette année, afin de montrer les progrès réalisés et d'explorer la possibilité de présenter à la réunion de la Commission de 2023 une proposition consensuelle. Dans cette optique, il a été décidé ce qui suit :

- a) Toutes les CPC maintiendront un esprit de négociation actif et établiront des contacts bilatéraux ou multilatéraux à leur initiative, afin de traiter les questions en suspens.
- b) Le Président de la Sous-commission 1 suivra les progrès réalisés et s'efforcera de rapprocher les positions,
- c) Une réunion en ligne supplémentaire aura lieu avant la réunion annuelle du mois de novembre afin de permettre de réaliser davantage de progrès avant la réunion annuelle. Le Secrétariat de l'ICCAT a proposé que la réunion ait lieu le 23 octobre, de 10h00 à 18h00, heure de Madrid, une réunion à laquelle toutes les CPC de la Sous-commission 1 seront invitées à participer. Une interprétation simultanée sera prévue.
- d) Les CPC ont convenu qu'elles se contacteront si nécessaire pour progresser sur les points avant la réunion d'octobre.
- e) Le Président de la Sous-commission 1 a indiqué qu'il travaillerait avec le Secrétariat de l'ICCAT afin de procéder au suivi de ces échanges par le biais de courriels bimensuels et d'évaluer les progrès réalisés sur le travail.

Bibliographie

Anonymous. 2020. [Report of the 2019 ICCAT Yellowfin Tuna Stock Assessment](#). Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 76(6): 344-515.

Anonymous. 2023. [Report of the 2023 Intersessional Meeting of the Tropical Tuna Species Group \(including MSE\)](#). Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 80(2): 1-108.

ICCAT. 2016. [Report of the Independent Performance Review of ICCAT](#).

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur et organisation des sessions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Examen de propositions de mesures relatives à la conservation et à la gestion des thonidés tropicaux
 - 4.1. Total admissible de captures (TAC) pour le thon obèse
 - 4.2. Clé d'allocation pour la distribution du TAC de thon obèse
 - 4.3. Dispositions relatives au report de la sous-consommation et au remboursement des surconsommations
 - 4.4. Gestion des DCP et fermeture de la pêche sous DCP
 - 4.5. Examen du TAC et de l'allocation pour l'albacore
5. Autres questions
 - 5.1. MSE pour les thonidés tropicaux
6. Adoption du rapport et clôture

Liste des participants* ¹

PARTIES CONTRACTANTES

AFRIQUE DU SUD

Qayiso Kenneth, Mketsu *

Deputy Director, Department of Forestry, Fisheries and the Environment, 3 Martin Hammerschlag Way, Private Bag X2, Foretrust Building, Foreshore, 8018 Cape Town

Tel: +27 21 402 3048, Fax: +27 21 402 3618, E-Mail: QMketsu@dffe.gov.za; qaiso.mketsu@gmail.com

McDonald, Alice

802 Clothiers Creek Rd, 2484 NSW, Clothiers Creek, Australia

Tel: +624 304 76034, E-Mail: alice@nrepeople.com.au

Pheeha, Saasa

Chief Director, Marine Resource Management (Acting), Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, Foretrust Building, 9 Marting Hammerschlag Way, Foreshore 8000, Private Bag X2, Cape Town

Tel: +27 21 402 3563; +27 825 585 837, Fax: +27 21 402 3618, E-Mail: spheeha@dffe.gov.za

ANGOLA

Braga Gomes, Wilson Luis

Interchange technician, Ministry of Fisheries and Marine Resources of Angola, Complexo Administrativo Clássico de Talatona, 5º Edifício - 5º andar, Luanda

Tel: +244 924 530 580, E-Mail: wilsongromela@hotmail.com; wilsongromek@hotmail.com

Dos Santos Gourgel, Ana Patricia

Head of Fisheries data Management Department, Ministry of Fisheries and Marine Resources of Angola, Complexo Administrativo, Clássico de Técnica, Rua do Mat 5 Edifício, 3 andar, Luanda

Tel: +244 916 633 799, E-Mail: patcristal2@gmail.com

BELIZE

Lanza, Valarie *

Director of High Seas Fisheries, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Keystone Building, Suite 501, 304, Newtown Barracks Belize City

Tel: +501 223 4918, Fax: +501 223 5087, E-Mail: valerie.lanza@bhsfu.gov.bz; director@bhsfu.gov.bz

Robinson, Robert

Deputy Director for High Seas Fisheries, Belize High Seas Fisheries Unit, Ministry of Finance, Government of Belize, Keystone Building, Suite 501, 304 Newtown Barracks, Belize City

Tel: +501 223 4918, Fax: +501 223 5087, E-Mail: deputydirector@bhsfu.gov.bz; robert.robinson@bhsfu.gov.bz

Urrutia, Xabier

PEVASA, Poligono Landabaso s/n, 48370 Bermeo Bizkaia, España

Tel: +34 656 708 139, E-Mail: xabierurrutia@pevasa.es; nherrero@pevasa.es

BRÉSIL

Lucena Frédou, Flávia *

Naitonal Registry, Monitoring and Research Secretary, 70070-020 Brasília DF

Tel: +55 61 3276 4439, E-Mail: flavia.fredou@agro.gov.br

Araujo Cruz, Rivetla Edipo

Setor de Autarquia Sul, 2, 70297-400 Brasilia, DF

Tel: +55 91 983 452 919, E-Mail: araujo.edipo@gmail.com; rivetla.cruz@agro.gov.br

Bispo Oliveira, André Luiz ¹

International Negotiations Coordinator, Ministry of Fisheries and Aquaculture, International Advisory, 702974-00 Brasilia DF

* Chef de délégation

¹ En raison de la demande de protection des données émise par quelques délégués, les coordonnées complètes ne sont pas mentionnées dans certains cas.

Hazin, Rodrigo Fauze

SINDIPESCA, Zona Cívico Administrativa, Rua Chile, 216, Ribeira, Rio Grande do Norte, Natal
Tel: +55 84 98756 8073, E-Mail: diretoria.rodrigo@nortepesca.com.br

Lira, Alex

Setor de Autarquias Sul Q. 2, 70297-400 Brasilia DF
Tel: +55 819 855 15243, E-Mail: alex.lira@agro.gov.br

Mallmann Specht, Luana

SINDIPI-Sindicato dos Armadores e das Indústrias da Pesca de Itajaí e Região, Rua Lauro Muller, 386 - Centro - Itajaí - Santa Catarina, 88301-400 Itajaí Santa Catarina
Tel: +55 479 966 31427, E-Mail: c.t@sindipi.com.br

Martins Dias, Rafael

Chief of International Advisory, Ministry of Fisheries and Aquaculture, International Advisory, Esplanada dos Ministérios, Bloco D, 4º Andar - Bairro Zona Cívico-Administrativo, 70043-900
Tel: +55 61 3276 4611, E-Mail: rafael.mdias@agro.gov.br; internacional.sap@agro.gov.br

Ribeiro Borcem, Elielma

Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, Departamento de Planejamento e Ordenamento da Pesca, Setor de Autarquias Sul, Quadra 2, 71699-785 Brasilia
Tel: +55 61 9830 62548, E-Mail: elielma.borcem@agro.gov.br

Sant'Ana, Rodrigo

Researcher, Laboratório de Estudos Marinhos Aplicados - LEMA Ecola do Mar, Ciência e Tecnologia - EMCT, Universidade do Vale do Itajaí - UNIVALI, Rua Uruquai, 458 - Bloco E2, Sala 108 - Centro, Itajaí, CEP 88302-901 Santa Catarina Itajaí
Tel: +55 (47) 99627 1868, E-Mail: rsantana@univali.br

Travassos, Paulo Eurico

Professor, Universidade Federal Rural de Pernambuco - UFRPE, Laboratorio de Ecologia Marinha - LEMAR, Departamento de Pesca e Aquicultura - DEPAq, Avenida Dom Manuel de Medeiros s/n - Dois Irmãos, CEP 52171-900 Recife, Pernambuco
Tel: +55 81 998 344 271, E-Mail: pautrax@hotmail.com; paulo.travassos@ufrpe.br

CANADA

Waddell, Mark *

Director General, Fisheries and Oceans Canada, 200 Kent Street, Ottawa ON K1A0E6
Tel: +1 613 897 0162, E-Mail: mark.waddell@dfo-mpo.gc.ca

Boudreau, Cyril L.

Senior Fisheries Strategist Nova Scotia Department of Fisheries and Aquaculture, Hailfax, Noca Scotia B3J 2R5
Tel: +1 902 266 8345, E-Mail: Cyril.Boudreau@novascotia.ca

Cossette, Frédéric

200 Kent St., Ottawa, Ontario K1A 0E6
Tel: +1 343 541 6921, E-Mail: frederic.cossette@dfo-mpo.gc.ca

MacDonald, Carl

Senior Advisor, Fisheries and Oceans Canada, 1 Challenger Drive, PO Box 1006, Bedford Institute of Oceanography, Dartmouth, NS B2Y 4A2
Tel: +1 902 293 8257, E-Mail: carl.macdonald@dfo-mpo.gc.ca

Ramsay, Laura

Prince Edward Island Fishermen's Association, Suite 102, 420 University Avenue, Charlottetown, P.E.I C1A 7Z5
Tel: +1 902 393 2281; +1 902 566 4050, E-Mail: laura@peifa.org; researchpeifa@eastlink.ca

CHINE, (R.P.)

Fang, Lianyong

Director assistant, China Overseas Fisheries Association, Room 1216, Jingchao Massion, Nongzhanguannan Road, Cahoyang District, 100126 Beijing
Tel: +86 10 65853488, Fax: +86 10 65850551, E-Mail: fanglianyong@cofa.net.cn

Feng, Ji

Shanghai Ocean University, 999 Hucheng Huan Rd, 201306 Shanghai
Tel: +86 159 215 36810, E-Mail: fengji_shou@163.com; fji13_shou@yeah.net; 276828719@qq.com; f52e@qq.com

Li, Tinglin

Room 1216, Jingchao Massion, Nongzhanguannan Road, Chaoyang District, 100125 Beijing
Tel: +86 1 065 850 683, Fax: +86 1 065 850 551, E-Mail: litinglin@cofa.net.cn; 962146246@QQ.COM

Liu, Xiaobing

Professor, China Overseas Fisheries Association, Shanghai Ocean University, Room 3-1101, Building Jia 9, No. 12, Zhongguancun Nandajie, 100081 Beijing
Tel: +86 135 013 59986, E-Mail: xiaobing.liu@hotmail.com; Xiaobing.Liuc@163.com

Zhang, Fan

Shanghai Ocean University, 999 Hucheng Huan Rd, 201306 Shanghai
Tel: +86 131 220 70231, E-Mail: f-zhang@shou.edu.cn

CORÉE (RÉP. DE)

Shim, Soobin *

Deputy Director, Ministry of Oceans and Fisheries, International Cooperation Division, Government Complex Bldg.5, Dasom 2-ro, 30110 Sejong
Tel: +82 44 200 5333, Fax: +82 44 200 5349, E-Mail: sbin8shim@korea.kr

Baek, Sangjin

Assitant Manager, Korea Overseas Fisheries Association, 6th fl. Samho Center Bldg. "A" 83, Nonhyeon-ro, 06775 Seoul Seocho-gu
Tel: +82 258 91614, Fax: +82 258 91610, E-Mail: sjbaek@kosfa.org

Jeong, Yoonkyung

Korea Overseas Fisheries Association, 6th fl. Samho Center Bldg "A" 83, Nonhyeon-ro, Seocho-gu, Seoul, 06775
Tel: +82 258 91615, Fax: +82 258 91630, E-Mail: dbsrud1106@kosfa.org

Kang, Seunggwon

Asistant Manager, Dongwon Industries Co., Ltd., 68 Mabang-ro, Seocho-gu, 06775 Seoul
Tel: +82 2 589 3684, Fax: +82 2 589 4397, E-Mail: veritasivy@dongwon.com; i3255@dongwon.com

Park, Jinseok

Deputy Director, Sajo Industries co., ltd, 107-39, TONGIL-RO, SEODAEMUNGU, 03740 Seoul
Tel: +82 232 771 651; +82 102 857 1786, Fax: +82 2 365 6079, E-Mail: goodtime9@nate.com; goodtime9@sajo.co.kr

Yang, Jae-geol

Policy Analyst, Korea Overseas Fisheries Cooperation Center, 6th FL, S Building, 253, Hannuri-daero, 30127 Sejong
Tel: +82 44 868 7364, Fax: +82 44 868 7840, E-Mail: jg718@kofci.org

CÔTE D'IVOIRE

Deleuse, Serge Donald

Sous-Directeur de la Surveillance des Pêches, Direction des Pêches, 27 Rue des Pêcheurs, face au Groupement de sécurité portuaire de la Gendarmerie Nationale Zone 3C, Treichville, BPV 19 Abidjan
Tel: +225 07 07 22 15 95, E-Mail: donald.deleuse10@gmail.com

Djou, Kouadio Julien

Statisticien de la Direction de l'Aquaculture et des Pêches, Chef de Service Etudes, Statistiques et Documentation, Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP), Ministère des Ressources Animales et halieutiques (MIRAH), 27 Rue des pêcheurs, BP V19, Abidjan 01
Tel: +225 79 15 96 22, Fax: +225 21 25 67 27, E-Mail: djoujulien225@gmail.com; ko.djou@ressourcesanimales.gouv.ci

Hema, Catherine

Coordonnatrice Adjointe du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques
Tel: +225 0749 924 593, E-Mail: hemacathy4@gmail.com; hemacathy@yahoo.fr

CURAÇAO

Chong, Ramon *

Chairman of the International Fisheries Commission, Ministry of Economic Development of Curaçao, International Fisheries Commission, Directorate of Economic Affairs, Amidos Building, Pletterijweg 41, Willemstad

Tel: +5999 529 7290; +5999 462 1444, Fax: +5999 462 7590, E-Mail: ramon_chong@hotmail.com; ramon.chong@gobiernu.cw

Alonso Olano, Borja

Overseas Tuna Company N.V., Polígono Industrial Landabaso, s/n - Edificio Albacora, 48370 Bermeo Bizkaia, España

Tel: +34 946 187 000, Fax: +34 946 186 147, E-Mail: borja.alonso@albacora.es

Mambi, Stephen A.

Policy Adviser/Secretary of the Fishery Commission, Ministry of Economic Development of Curaçao, Directorate of Economic Affairs, Amidos Building, 4th floor Pletterijweg 43 A, Willemstad

Tel: +5999 4621444 ext 173; +5999 5606038, Fax: +5999 462 7590, E-Mail: stephenmambi@yahoo.com; stephen.mambi@gobiernu.cw

Ramos, Ernesto

Fishery observer of Curaçao

E-Mail: ernesto.ramos@gobiernu.cw

Suarez, Carl Michael

Senior operator of the Fishery Monitoring Centre, Ministry of Economic Development, Directorate of Economic Affairs, Amidos Building, Pletterijweg 43 A, Willemstad

Tel: +59 995 297 213, E-Mail: michael.suarez@gobiernu.cw

Uribe, Iñigo

NICRA 7, S.L., C/ Txibitxiaga, Nº 16, Entreplanta, 48370 Bermeo, Vizcaya, España

Tel: +34 94 618 70 16; +34 629 452 923, E-Mail: iuribe@nicra7.com

ÉGYPTE

Badr, Fatma Elzahraa

Fish Production Specialist, Agreements Administration, Lakes and Fish Resources Protection and Development Agency, 210, area B - City, 5th District Road 90, 11311 New Cairo

Tel: +201 092 348 338, Fax: +202 228 117 008, E-Mail: fatima.elzahraa.medo@gmail.com

EL SALVADOR

Galdámez de Arévalo, Ana Marlene

Jefa de División de Investigación Pesquera y Acuícola, Ministerio de Agricultura y Ganadería, Head Final 1a. Avenida Norte, 13 Calle Oriente y Av. Manuel Gallardo. Santa Tecla, La Libertad

Tel: +503 2210 1913; +503 619 84257, E-Mail: ana.galdamez@mag.gob.sv

Sánchez Campos, Brenda Marilyn

Tel: +503 695 87858, E-Mail: brenda.sanchez@mag.gob.sv

Arranz Vázquez, Cristina

CALVO, C/ Príncipe de Vergara 110, 4ª Planta, 28002 Madrid, España

Tel: +34 682 589 986; +34 917 823 300, E-Mail: cristina.arranz@ctmcorporation.com

Ubis Lupión, Macarena

Calvopesca El Salvador, S.A., C/ Príncipe de Vergara 110, 4ª Planta, 28002 Madrid, España

Tel: +34 617 068 486; +34 91 782 33 00, E-Mail: macarena.ubis@ctmcorporation.com

ÉTATS-UNIS

Kryc, Kelly *

U.S. Federal Government Commissioner to ICCAT and Deputy Assistant Secretary for International Fisheries, Office of the Under Secretary for Oceans and Atmosphere, National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA);

Department of Commerce, 1401 Constitution Ave, Washington, DC 20230

Tel: +1 202 961 8932; +1 202 993 3494, E-Mail: kelly.kryc@noaa.gov

Blankenbeker, Kimberly

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs, Trade, and Commerce (F/IATC), NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring Maryland 20910

Tel: +1 301 427 8357, Fax: +1 301 713 1081, E-Mail: kimberly.blankenbeker@noaa.gov

Blankinship, David Randle

Chief, Atlantic Highly Migratory Species Management Division, NOAA - National Marine Fisheries Service, 263 13th Ave South, Saint Petersburg, Florida 33701
Tel: +1 727 824 5313, Fax: +1 727 824 5398, E-Mail: randy.blankinship@noaa.gov

Bogan, Raymond D.

Alternate U.S. Recreational Commissioner, Sinn, Fitzsimmons, Cantoli, Bogan, West and Steuerman, 501 Trenton Avenue, P.O. Box 1347, Point Pleasant Beach, Sea Girt New Jersey 08742
Tel: +1 732 892 1000; +1 732 233 6442, Fax: +1 732 892 1075, E-Mail: rbogan@lawyernjshore.com

Brothen, Tanya

Foreign Service Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street NW, Washington DC 20520-7878
Tel: +1 202 647 4000, E-Mail: brothentr@state.gov

Cass-Calay, Shannon

Director, Sustainable Fisheries Division, Southeast Fisheries Science Center, NOAA, National Marine Fisheries Service, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149
Tel: +1 305 361 4231, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: shannon.calay@noaa.gov

Clarke, Raymond

PO Box 463, Waialua 96791
Tel: +1 808 722 0486, E-Mail: ray.clarke@bumblebee.com

Delaney, Glenn Roger

Alternate U.S. Commercial Commissioner, 601 Pennsylvania Avenue NW Suite 900 South Building, Washington, D.C. 20004
Tel: +1 202 434 8220, Fax: +1 202 639 8817, E-Mail: grdelaney@aol.com

Díaz, Guillermo

NOAA-Fisheries, Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149
Tel: +1 305 361 4227; +1 305 898 4035, E-Mail: guillermo.diaz@noaa.gov

Golet, Walter

School of Marine Sciences, The University of Maine/Gulf of Maine Research Institute, 350 Commercial Street, Portland, Maine 04101-4618
Tel: +1 207 228 1671, E-Mail: walter.golet@maine.edu

Hemilright, Francis Dewey

P.O. Box 667, Wanchese, North Carolina 27981
Tel: +1 252 473 0135, E-Mail: dewey.hemilright@gmail.com; fvtarbaby@embarqmail.com

King, Melanie Diamond

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs Trade, and Commerce (F/IATC), NOAA, National Marine Fisheries Service, 1315 East-West Highway, Silver Spring Maryland 20910
Tel: +1 301 427 3087, E-Mail: melanie.king@noaa.gov

Park, Caroline ¹

NOAA Office of the General Counsel for Fisheries, Silver Spring, Maryland 20910

Redd Jr, Larry

Fishery Management Specialist, NOAA - National Marine Fisheries Service, Highly Migratory Species Management Division, Office of Sustainable Fisheries, 1315 East-West Highway, Building SSMC3, Silver Spring, Maryland 20910
Tel: +1 301 427 8543, E-Mail: larry.redd@noaa.gov

Sissenwine, Michael P.

Marine Policy Center, Woods Hole Oceanographic Institution, 39 Mill Pond Way, East Falmouth Massachusetts 02536
Tel: +1 508 566 3144, E-Mail: m.sissenwine@gmail.com

Weber, Richard

South Jersey Marina, 1231 New Jersey 109, Cape May, New Jersey 08204
Tel: +1 609 884 2400; +1 609 780 7365, Fax: +1 609 884 0039, E-Mail: rweber@southjerseymarina.com

Yanoff, Callan

Foreign Affairs Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street NW, Washington, DC, 20520-7878
Tel: +1 301 356 6822, E-Mail: yanoffcj@state.gov

FRANCE (ST. PIERRE & MIQUELON)

Haziza, Juliette *

Chargée de mission des négociations thonières, Secrétariat d'Etat à la mer - Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA), Tour Sequoia, 1 place Carpeaux, 92055 La Défense
Tel: +33 659 542 827, E-Mail: juliette.haziza@agriculture.gouv.fr; juliette.haziza@developpement-durable.gouv.fr

GABON

Angueko, Davy

Chargé d'Etudes du Directeur Général des Pêches, Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, BP 9498, Libreville Estuaire
Tel: +241 6653 4886, E-Mail: davyangueko83@gmail.com; davyangueko@yahoo.fr

GHANA

Antwi-Boadu, Fred Kwesi *

Executive Director, Fisheries Commission Ghana, Ministry of Fisheries and Aquaculture Development, P. O. Box GP 630 Accra
Tel: +233 302 675 155, E-Mail: fred.antwi-boadu@fishcom.gov.gh

Aihoon, Frank Kwesi

Vice President Managing Director Ghana Tuna Association, Panofi Company Limited, 2nd Floor Park View Plaza, P. O. Box TT 581, Tema, Accra
Tel: +233 277 474 801, Fax: +233 303 206 101, E-Mail: faihoon@gmail.com

Amarfio, Richster Nii Amarh

Laif Fisheries Company Limited, TTV Building. Inner Fishing, P. O. Box TT416, Tema Accra
Tel: +233 247 962 122, E-Mail: niirichster@gmail.com

Bannerman, Paul

Deputy Executive Director, Ministry of Fisheries and Aquaculture Development, Marine Fisheries Research Division, P.O. Box GP 630, GA 231 Tema
Tel: +233 244 794 859, E-Mail: paul.bannerman@fishcom.gov.gh; paulbann@hotmail.com

Kwame Dovlo, Emmanuel

Director, Fisheries Scientific Survey Division, P.O. Box GP 630, Accra Tema
Tel: +233 243 368 091, E-Mail: emmanuel.dovlo@fishcom.gov.gh

Quaatay, Samuel Nii K.

Technical Advisor, Ministry of Fisheries & Aquaculture Development, P.O. Box GP 630, Accra
Tel: +233 543 077 358, E-Mail: samquaatay@yahoo.com

GUATEMALA

Lemus Godoy, Julio César *

Director de Pesca, Ministerio de Agricultura, Ganadería y Alimentación - MAGA, Viceministerio de Sanidad Agropecuaria y Regulaciones - VISAR, Dirección de Normatividad de la Pesca y Acuicultura, Kilómetro 22, Ruta al Pacífico, Edificio "La Ceiba", 01064 Bárcena, Villa Nueva
Tel: +502 2413 7000 Ext. 9302, E-Mail: juliolemusdipesca@gmail.com; dipescaguatemala@gmail.com

Chavarría Valverde, Bernal Alberto

Asesor en Gestión y Política pesquera Internacional, DIPESCA, Bárcena
Tel: +506 882 24709, Fax: +506 2232 4651, E-Mail: bchavarria@lsg-cr.com

Cobas Ecuris, Abraham ¹

Atunera Sant Yago, S.A., 01064

Martínez Valladares, Carlos Eduardo

Encargado del Departamento de Pesca Marítima, Kilómetro 22, Ruta al Pacífico, Edificio la Ceiba 3er Nivel, 01064 Bárcena, Villa Nueva
Tel: +502 452 50059, E-Mail: carlosmartinez41331@gmail.com

REP. DE GUINÉE

Kaba, Amara Camara *

Directeur National de la Pêche Maritime, BP 307 Commune de Kaloum, Conakry
Tel: +224 621 042 758, E-Mail: amaragbe1@yahoo.fr; sg.mpem@gouvernement.gov.gn

Kolié, Lansana

Chef de Division Aménagement, Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, 234, Avenue KA 042 - Commune de Kaloum BP: 307, Conakry
Tel: +224 624 901 068, E-Mail: klansana74@gmail.com

Sylla, Fatoumata Saran

Directrice Nationale, Direction Nationale de la Pêche Maritime, Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime, BP 307 Commune de Kaloum, 234, Avenue KA 042, Conakry
Tel: +224 621 272 627, E-Mail: fatimaksylla@gmail.com; dnpmpguinee2000@gmail.com

GUINÉE ÉQUATORIALE

Nsó Edó Abegue, Rubén Darío *

Jefe de Gabinete del Ministro de Pesca y Recursos Hídricos de Guinea Ecuatorial, Ministerio de Pesca y Recursos Hídricos, B/ Santa M^a III s/n, Malabo
Tel: +240 222 252 680, Fax: +240 092 953, E-Mail: granmaestrozaiko@yahoo.es

JAPON

Ota, Shingo *

Special Advisor to the Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: shingo_ota810@maff.go.jp

Katsuyama, Kiyoshi ¹

Adviser, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: katsuyama@japantuna.or.jp; gyojyo@japantuna.or.jp

Kawashima, Tetsuya

Counsellor, Resources Management Department, Fisheries Agency of Japan, Chiyoda-ku, Tokyo 1008907
Tel: +81 335 028 460, E-Mail: tetsuya_kawashima610@maff.go.jp

Kumamoto, Jumpei

Technical Official, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, International Affairs Division, Chiyoda-Ku, Tokyo 100-8907
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: jumpei_kumamoto270@maff.go.jp

Miura, Nozomu

Assistant Director, International Division, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-ku, Tokyo 135-0034
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 3 5646 2652, E-Mail: miura@japantuna.or.jp; gyojyo@japantuna.or.jp

Sato, Katsuya

Assisant Director, International Affairs Division, Fisheries Agency of Japan, Chiyoda-ku, Tokyo 1008907
Tel: +81 335 028 460, E-Mail: katsuya_sato770@maff.go.jp

Yoshida, Hiroyuki

Deputy Director, Japan Tuna Fisheries Co-operative Association, 2-31-1 Eitai Koto-Ku, Tokyo
Tel: +81 3 5646 2382, Fax: +81 5646 2652, E-Mail: yoshida@japantuna.or.jp

MAROC

Abid, Noureddine

Chercheur et ingénieur halieute au Centre Régional de recherche Halieutique de Tanger, Responsable du programme de suivi et d'étude des ressources des grands pélagiques, Centre régional de l'INRH à Tanger/M'dig, B.P. 5268, 90000 Drabed, Tanger
Tel: +212 53932 5134; +212 663 708 819, Fax: +212 53932 5139, E-Mail: nabid@inrh.ma

Bensbai, Jilali

Chercheur, Institut National de Recherche Halieutique à Casablanca - INRH/Laboratoires Centraux, Ain Diab près du Club équestre OULAD JMEL, Rue Sidi Abderrhman / Ain Diab, 20100 Casablanca
Tel: +212 661 59 8386, Fax: +212 522 397 388, E-Mail: bensbaijilali@gmail.com

Haoujar, Bouchra

Cadre à la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Département de la Pêche Maritime, Nouveau Quartier Administratif, BP 476, 10150 Haut Agdal, Rabat
Tel: +212 253 768 8115, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: haoujar@mpm.gov.ma

Hassouni, Fatima Zohra

Chef de la Division de Durabilité et d'Aménagement des Ressources Halieutiques, Département de la Pêche maritime, Nouveau Quartier Administratif, B.P.: 476, 10150 Haut Agdal Rabat
Tel: +212 537 688 122/21, Fax: +212 537 688 089, E-Mail: hassouni@mpm.gov.ma

MAURITANIE

Camara, Lamine *

Directeur/DARE/MPEM, Direction de l'Aménagement des Ressources et des Études, Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, BP: 137, NKTT/R.I., Nouakchott
Tel: +222 45 29 54 41; +222 46 41 54 98, E-Mail: laminecam2000@yahoo.fr

Bouzouma, Mohamed El Moustapha

Directeur Adjoint, Institut Mauritanien des Recherche Océanographique et des Pêches (IMROP), B.P 22, Nouadhibou
Tel: +222 457 45124; +222 224 21 027, Fax: +222 45 74 51 42, E-Mail: bouzouma@yahoo.fr

MEXIQUE

López Rasine, Gustavo Xicotencatl

Jefes de Departamento con América Latina y el Caribe, Comisión Nacional de Acuicultura y Pesca (CONAPESCA), Av. Camarón Sábalo s/n esq. Tiburón, Fracc. Sábalo Country Club
Tel: +52 669 915 6900 Ext. 58422, E-Mail: guslora@yahoo.com; gustavo.lopez@conapesca.gob.mx

Soler Benítez, Bertha Alicia

Comisión Nacional de Acuicultura y pesca (CONAPESCA), Av. Camarón Sábalo 1210 Fracc. Sábalo Country Club., 82100 Mazatlán, Sinaloa
Tel: +52 669 915 6900 Ext. 58462, E-Mail: bertha.soler@conapesca.gob.mx; berthaa.soler@gmail.com

NICARAGUA

Barnuty Navarro, Renaldy Antonio

Hidrobiólogo, Director - Dirección de Investigaciones Pesqueras - Instituto Nicaragüense de la Pesca y Acuicultura (INPESCA), Km 3.5 carretera Norte, Contiguo al edificio de la Big Cola, Managua
Tel: +505 22 4424 01 Ext. 140; +505 842 04110, E-Mail: rbarnutti@inpesca.gob.ni

Chacón Rivas, Roberto Danilo

Asesor Legal, Instituto Nicaraguense de la Pesca y Acuicultura (INPESCA), Reparto Villa Fontana, de semáforos de Club Terraza, 4 c. Oeste, 1 c. al Sur, 14174 Managua
Tel: +505 836 58644; +505 875 88114, Fax: +505 224 42460, E-Mail: rchacon@inpesca.gob.ni; rchaconr5@gmail.com

Guevara Quintana, Julio César

Comisionado CIAT - Biólogo, INPESCA, Reparto Villa Fontana, de semáforos de Club Terraza, 4 c. Oeste, 1 c. al Sur, 14174 Managua
Tel: +505 875 88114; +507 699 75100, E-Mail: juliocgq@hotmail.com; jguevara@inpesca.gob.ni

PANAMA

Torrijos Oro, Flor *

Administradora General de la ARAP, Ministerio de Desarrollo Agropecuario, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista
Tel: +507 6671 1503; +507 511 60000 (ext. 205), E-Mail: ftorrijos@arap.gob.pa; administraciongeneral@arap.gob.pa

Díaz de Santamaría, María Patricia

Delegada representante de la Industria, FIPESCA - Fundación Internacional de Pesca, Zona de Libre Proceso de Corozal, Edificio 297, Corozal
Tel: +507 378 6640; +507 657 32047, E-Mail: mpdiaz@fipesca.com

García, Génesis

Captadora de datos, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá - ARAP, Dirección de Cooperación y Asuntos Pesqueros Internacionales, Ave. Justo Arosemena y Calle 45 Bella Vista, Edificio la Riviera
Tel: +507 511 6000 Ext. 301; +507 617 80430, E-Mail: ggarcia@arap.gob.pa

Loinaz Eguiguren, Imanol

OPAGAC, Polígono Industrial Landabaso, s/n - Edificio Albacora, 48370 Bermeo Bizkaia, España
Tel: +34 94 618 7000, Fax: +34 94 618 6147, E-Mail: imanol.loinaz@albacora.es

Pino, Yesuri

Jefa encargada del Departamento de Evaluación de Recursos Acuáticos, Ministerio de Desarrollo Agropecuario, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Evaluación de los Recursos Acuáticos, Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista, 05850
Tel: +507 511 6036, E-Mail: yesuri.pino@arap.gob.pa

Vergara, Yarkelia

Directora encargada de Cooperación y Asuntos pesqueros, Ministerio de Desarrollo Agropecuario, Autoridad de los Recursos Acuáticos de Panamá, Cooperación Técnica y Asuntos pesqueros Internacional, Edificio Riviera, Ave. Justo Arosemena, Calle 45 Bella Vista, 0819-02398
Tel: +507 511 6008 (ext. 359), E-Mail: yvergara@arap.gob.pa; hsf@arap.gob.pa

PHILIPPINES

Demo-os, Marlo

PFDA Fishport Complex, North Bay Boulevard North BFAR MCS Station and Fishing Tech Lab., 1411 Navotas NCR
Tel: +63 918 964 0454, E-Mail: mbdemoos@gmail.com

Escobar Jr., Severino

Bureau of Fisheries and Aquatic Resources - BFAR Central Office, Fisheries Building Complex, BPI Compound, Visayas Avenue, BRGY. Vasra, 1101 Quezon City
Tel: +639 178 017 237, Fax: +632 842 66532, E-Mail: jojo_escobar@yahoo.com; slejr@yahoo.com

Mabanglo, Maria Joy

BPI Compound Brgy. Vasra Quezon City, 1128 Quezon City Metro Manila
Tel: +63 917 846 8050, E-Mail: mj.mabanglo@gmail.com

Tabios, Benjamin F.S. Jr

Assistant Director for Administrative Services, Bureau of Fisheries & Aquatic Resources, 4th Floor New BFAR Building, Visayas Avenue, Baranagay Vasra Diliman, 1104 Quezon City Metro Manila
Tel: +63 943 928 0034, Fax: +632 929 8390, E-Mail: btabios@bfar.da.gov.ph; benjotabios@gmail.com; tabios.bfar@yahoo.com.ph

Viron, Jennifer

Bureau of Fisheries and Aquatic Resources Central Office, Department of Agriculture, PCA Compound, Elliptical Road, Diliman, 1103 Quezon City Metro Manila
Tel: +639 294 296; +63 929 95 97; +63 929 80 74, E-Mail: jennyviron@bfar.da.gov.ph; jennyviron@gmail.com

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Keedy, Jess *

Joint Head, International Fisheries, Marine & Fisheries, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, First Floor, Seacole Wing, 2 Marsham Street, London SW1P 3JR
Tel: +44 755 724 5171; +44 208 026 63350, E-Mail: jess.keedy@defra.gov.uk

Christopher, Abbi E

Asst Fisheries Officer, Department of Agriculture and Fisheries, Government of the Virgin Islands, Fisheries Management Division, Paraquita Bay, Tortola, VG1120, Virgin Islands
Tel: +284 468 6146, E-Mail: AeChristopher@gov.vg

Duncan, Darren

Head of Division for Agriculture, Forestry, Fisheries and Biosecurity, STH 1ZZ Jamestown, St. Helena
Tel: +44 290 24724, Fax: +44 290 24603, E-Mail: Darren.Duncan@sainthelena.gov.sh

Joseph, Thecla S.

Director, Fisheries and Marine Resource Management, Turks and Caicos, #176 South Dock Road, TKCA 1ZZ Providenciales, Turks & Caicos Islands
Tel: +1 649 342 4862, E-Mail: tsjoseph@gov.tc

Lockhart, Katty

Assistant Director Fisheries, Department of Fisheries and Marine Resources Management, Turks & Caicos Islands
Tel: +1 649 241 1950, E-Mail: klockhart@gov.tc; kglockhart@hotmail.com

Owen, Marc

Team Lead, International Fisheries, Department for Environment, Food and Rural Affairs, Defra, First Floor, Seacole Wing, 2 Marsham Street, London SW1P 4DF
Tel: +44 755 732 5524, E-Mail: marc.owen@defra.gov.uk

Plumridge, Katie

DEFRA, 2 Marsham Street, London SW1P 4DF
Tel: +44 734 109 7549, E-Mail: katie.plumridge@defra.gov.uk

Sampson, Harry

Senior International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, Nobel House 17 Smith Square, London SW1P 3JR
Tel: +44 208 026 4403; +44 755 742 8543, E-Mail: harry.sampson@defra.gov.uk; trfmo@defra.gov.uk

Smith-Claxton, Tessa

Assistant Secretary, Department of Agriculture and Fisheries, Government of the Virgin Islands, Fisheries and Agriculture, Paraquita Bay, Tortola, VG1120 British Virgin Islands Tortola, Virgin Islands
Tel: (284) 468-9713, E-Mail: tesmith@gov.vg

Townley, Luke

International Fisheries Policy Officer, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Marine & Fisheries Directorate, Horizon House, Deanery Road, Bristol BS1 5AH
Tel: +44 782 782 4514, E-Mail: luke.townley@defra.gov.uk

Warren, Tammy M.

Senior Marine Resources Officer, Department of Environment and Natural Resources, Government of Bermuda, #3 Coney Island Road, St. George's, CR04, Bermuda
Tel: +1 441 705 2716, E-Mail: twarren@gov.bm

Wright, Serena

Fisheries Scientist, Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Science (Cefas), ICCAT Tagging Programme, St. Helena, Pakefield Road, Lowestoft NR33 0NG
Tel: +44 1502 52 1338; +44 797 593 0487, E-Mail: serena.wright@cefas.co.uk

SAO TOMÉ E PRÍNCIPE

Da Conceição, Ilair *

Director das Pescas, Ministério da Agricultura, Desenvolvimento Rural e Pescas, Bairro 3 de Fevereiro - PB 59, Sao Tomé
Tel: +239 990 9315, Fax: +239 12 22 414, E-Mail: ilair1984@gmail.com

SÉNÉGAL

Diouf, Ibrahima

Ingénieur des Pêches, Direction des Pêches Maritimes, Chef de la Division de la pêche industrielle, Diamniadio, Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Immeuble D, 2e étage, BP 289 Dakar
Tel: +221 541 4764, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: ivesdiouf@gmail.com

Eom, Seoho

GRAND BLEU, Building Lahad Mblacke AV. Abdoulaye Fadiga, 3rd floor Block B 27102 DM, Dakar
Tel: +221 781 795 764, Fax: +221 338 232 513, E-Mail: eom@grandbleusa.com

Faye, Adama

Directeur adjoint de la Direction de la Protection et de la Surveillance des pêches, Direction, Protection et Surveillance des Pêches, Cité Fenêtre Mermoz, BP 3656 Dakar
Tel: +221 775 656 958, Fax: +221 338 602 465, E-Mail: adafaye2000@yahoo.fr

Gueye, Assane

Conseiller Technique auprès du Directeur, Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP), Cité Fenêtres Mermoz – Dakar – Corniche Ouest, BP: 3656
Tel: +221 776 342 953; +221 338 602 465, E-Mail: assaneg@hotmail.fr

Kane Dème, Fatimata

Juriste, Direction des Pêches maritimes / Ministère des Pêches et de l'Economie maritime, Chef du Bureau Législation et Suivi des Accords, Diamniadio, Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG, Immeuble D, 2e étage, BP 289 Dakar
Tel: +221 77 524 7232, Fax: +221 33 849 9883, E-Mail: fakanano@gmail.com; kanmetou@yahoo.fr

Kim, Bo Seung Jason
Nouveau Quai de Pêche – Môle 10, B.P: 782, 10200 Dakar
Tel: +221 776 261841, E-Mail: bs1234577@dongwon.com

Kwabena, Adams Blegnan¹
Chef d'équipe pêche, CAPSEN, 10200

Lee, Jong Koo¹
GRAND BLEU S.A., Dakar

Ndiaye, Ibrahima
Chef d'entreprise, GRAND BLEU, Amitié 2 villa 4055, BP 27102 DM Dakar
Tel: +221 774 501 352, E-Mail: spiderndiaye@yahoo.fr

Park, Seolmin
Nouveau Quai de Pêche – Môle 10, B.P: 782, Dakar
Tel: +221 773 828 539, E-Mail: psm@dongwon.com

Sèye, Mamadou
Ingénieur des Pêches, Chef de la Division Gestion et Aménagement des Pêcheries de la Direction des Pêches maritimes, Sphère ministérielle de Diarnadio Bâtiment D., 1, Rue Joris, Place du Tirailleur, 289 Dakar
Tel: +221 77 841 83 94, Fax: +221 821 47 58, E-Mail: mdseye@gmail.com; mdseye1@gmail.com; mdouseye@yahoo.fr

Sow, Fambaye Ngom
Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRA, LNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar
Tel: +221 3 0108 1104; +221 77 502 67 79, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: ngomfambaye2015@gmail.com; famngom@yahoo.com

Wade, Mohamadou Samassa
GRAND BLEU S.A., Avenue Abdoulaye Fadiga, Immeuble Abdou Lahat Mbacké, Indépendance Immobilière, Porte B, 3 étage, 27102
Tel: +221 77 380 94 36, E-Mail: wade@grandbleusa.com

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Edghill, Jaime-Leigh
Ministry of Agriculture, Land & Fisheries, Fisheries Division - Marine Fisheries Analysis Unit, Western Main Road, Chaguaramas, St. George
Tel: +1 868 623 6028, Fax: +1 868 623 8542, E-Mail: Jaime-Leigh.Edghill@gov.tt

Martin, Louanna
Fisheries Officer, Ministry of Agriculture, Land & Fisheries, Fisheries Division, Compound Western Main Road, St George
Tel: +868 634 4504; 868 634 4505, Fax: +868 634 4488, E-Mail: lmartin@gov.tt; lmartin@fp.gov.tt; louannamartin@gmail.com

Mohammed, Elizabeth
Acting Director of Fisheries, Ministry of Agriculture, Land and Fisheries, Fisheries Division, #35 Cipriani Boulevard Port of Spain, West Indies
Tel: +868 625 9358, Fax: +868 623 8542, E-Mail: emohammed.2fdtt@gmail.com

UNION EUROPÉENNE

Billiet, Stijn^{*}
Head of EU Unit, European Commission, DG Mare B 2, Rue Joseph II - 99, 1049 Brussels, Belgium
Tel: +32 229 57641, E-Mail: stijn.billiet@ec.europa.eu

Howard, Séamus
European Commission, DG MARE, Rue Joseph II 99, 1000 Brussels, Belgium
Tel: +32 229 50083; +32 488 258 038, E-Mail: Seamus.HOWARD@ec.europa.eu

Jurado, Kristel
DG MARE, Rue Joseph II 99, B-1040 Brussels, Belgium
Tel: +32 229 80059, E-Mail: kristel.jurado@ec.europa.eu

Valverde, Eliott
DG MARE, 99 Rue Joseph II, B-1000 Brussels, Belgium
Tel: +33 673 046 673, E-Mail: Eliott.VALVERDE@ec.europa.eu

Abreu Gouveia, Nuno Manuel
Director Serviços, SRAP - Direção Regional de Pescas, Direção Serviços de Inspeção e Controlo - DSIC, Praça da Autonomia nº 1, Edifício da Sociedade Metropolitana de Câmara de Lobos, 9300-138 Câmara de Lobos, Madeira, Portugal
Tel: +351 965 014 357, Fax: +351 291 229691, E-Mail: nuno.gouveia@madeira.gov.pt

Alzorriz, Nekane
ANABAC, Txibitxiaga 24 entreplanta, 48370 Bermeo, Bizkaia, España
Tel: +34 94 688 2806; +34 650 567 541, E-Mail: nekane@anabac.org

Ansell, Neil
European Fisheries Control Agency, Avenida García Barbón 4, 36201 Vigo, España
Tel: +34 986 120 658; +34 698 122 046, E-Mail: neil.ansell@efca.europa.eu

Ávila, Paulo
Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores - APASA, Cais de Santa Cruz, Edifício Lotaçor, 9900-172 Horta, Açores, Portugal
Tel: +351 965 707 803, E-Mail: paulo.avila@apasa.pt

Capela, Pedro
APASA - Associação de Produtores de Atum e Similares dos Açores, Cais de Santa Cruz - Edifício Lotaçor, 9900-172 Horta, Açores, Portugal
Tel: +351 913 842 342; +351 292 392 139, E-Mail: apasa-op@apasa.pt

Carré, Pierre-Alain
Compagnie française du thon océanique (CFTO), 11 Rue des sardiniers, 29900 Concarneau, Cedex, France
Tel: +33 682 234 171, Fax: +33 298 60 52 59, E-Mail: pierrealain.carre@cfto.fr

Costa, Daniela
CCRUP, Rua de São Paulo, 3, 9760-540 Praia da Vitória Azores, Portugal
Tel: +351 963 370 078, E-Mail: dcosta@ccrup.eu; info@ccrup.eu

Gaertner, Daniel
Institut de Recherche pour le Développement (IRD) UMR MARBEC (IRD/Ifremer/CNRS/UMII), CRH, CS 30171, Av. Jean Monnet, 34203 Sète Cedex, France
Tel: +33 4 99 57 32 31, Fax: +33 4 99 57 32 95, E-Mail: daniel.gaertner@ird.fr

Goujon, Michel
ORTHONGEL, 5 Rue des Sardiniers, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 2 9897 1957; +33 610 627 722, Fax: +33 2 9850 8032, E-Mail: mgoujon@orthongel.fr

Gouveia Fernandes, Rui Agostinho
Direção Regional de Pescas, Edifício da Sociedade Metropolitana de Câmara de Lobos, Praça da Autonomia, 9300-138 Câmara de Lobos Madeira, Portugal
Tel: +351 914 692 038; +351 962 936 364, E-Mail: rui.fernandes@madeira.gov.pt

Guerreiro, Alexandra de Carvalho dos Santos
Direcao Regional das Pescas, Rua Consul Dabney - Colonia Alema Apartado 9, 9900-014, Portugal
Tel: +351 292 202 400; +351 962 518 077, Fax: +351 292 240 890, E-Mail: Alexandra.CS.Guerreiro@azores.gov.pt

Hamilton, Amanda
Trimarine, France
E-Mail: ahamilton@trimarinegroup.com

Herrera Armas, Miguel Ángel
Deputy Manager (Science), OPAGAC, C/ Ayala 54, 2º A, 28001 Madrid, España
Tel: +34 91 431 48 57; +34 664 234 886, Fax: +34 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

Leduc, Xavier
Orthongel, 5, rue des sardiniers, 29900 Bretagne, France
Tel: +33 608 784 525, E-Mail: xleduc@orthongel.fr

Mathieu, Héroïse

Comité des Pêches Guadeloupe (CRPMEM-IG), 2 bis rue Schoelcher, 97110 Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, France
Tel: +33 590 909 787, E-Mail: mathieu.crpmem971@orange.fr

Morón Ayala, Julio

Director Gerente, Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores - OPAGAC, C/ Ayala, 54 - 2ªA, 28001 Madrid, España
Tel: +34 91 575 89 59; +34 616 484 596, Fax: +34 91 576 1222, E-Mail: julio.moron@opagac.org

Muniategi Bilbao, Anertz

ANABAC-OPTUC, Txibitxiaga, 24 - Entreplanta Apartado 49, 48370 Bermeo - Bizkaia, España
Tel: +34 94 688 28 06, Fax: +34 94 688 50 17, E-Mail: anertz@anabac.org; anabac@anabac.org

Orozco, Lucie

Chargée de mission affaires thonières, Direction générale de affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), Bureau des Affaires Européennes et Internationales (BAEI), 1 place Carpeaux, 92055 La Défense, Ile de France, France
Tel: +33 140 819 531; +33 660 298 721, E-Mail: lucie.orozco@mer.gouv.fr

Rodrigues, Raquel

Federação das Pescas dos Açores, Praia da Vitória, 9760-541 Ilha Terceira, Azores, Portugal
Tel: +351 969 350 946, E-Mail: rrodrigues@federacaopescasacores.pt

Santiago Burrutxaga, Josu

Head of Tuna Research Area, AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia) País Vasco, España
Tel: +34 94 6574000 (Ext. 497); +34 664 303 631, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jsantiago@azti.es; flarrauri@azti.es

Sarricolea Balufo, Lucía

Secretaría General de Pesca, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, Calle Velázquez, número 144, 28006 Madrid, España
Tel: +34 913 476 170; +34 618 330 518, E-Mail: lsarricolea@mapa.es

Soroa, Borja

Pesquería Vasco Montañesa, S.A. (PEVASA), Polígono Landabaso S/N, 48370 Bermeo, España
Tel: +34 946 880 450, Fax: +34 946 884 533, E-Mail: borjasoroa@pevasa.es; pevasa@pevasa.es

Teixeira, Isabel

Chefe de Divisão de Recursos Externos da Direção-Geral de Recursos Naturais, Segurança e Serviços Marítimos, DGRM, Avenida Brasília, 1449-030 Lisboa, Portugal
Tel: +351 919 499 229, E-Mail: iteixeira@dgrm.mm.gov.pt

Trigo, Patricia

DGRM, Avenida Brasília ES8, 1449-030 Lisboa, Portugal
Tel: +351 969 455 882; +351 213 035 732, E-Mail: pandrada@dgrm.mm.gov.pt

Yagüe Sabido, Ismael

C/ Velázquez 144, 28006 Madrid, España
Tel: +34 913 476 178; +34 606 873 653, E-Mail: iyague@mapa.es

Zulueta Casina, Jon

Director Gerente, ATUNSA, P.I. LANDABASO, 48370 Bermeo Bizkaia, España
Tel: +34 94 618 62 00, Fax: +34 94 618 61 28, E-Mail: jon@atunsa.com

URUGUAY

Domingo, Andrés *

Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, 11200 Montevideo
Tel: +5982 400 46 89, Fax: +5982 401 32 16, E-Mail: dimanchester@gmail.com

VENEZUELA

Evaristo, Eucaris del Carmen

Ministerio del Poder Popular de Pesca y Acuicultura, Corresponsal del Atlántico, Parque Central, Torre Este, piso 17, Caracas
Tel: +58 416 883 3781, E-Mail: eucarisevaristo@gmail.com

Arocha, Freddy

Asesor Científico, Instituto Oceanográfico de Venezuela, Universidad de Oriente, A.P. 204, 6101 Cumaná Estado Sucre
Tel: +58 424 823 1698; +58 412 692 8089, E-Mail: farochap@gmail.com

OBSERVATEURS DE PARTIES, ENTITÉS, ENTITÉS DE PÊCHE NON CONTRACTANTES COOPÉRANTES

BOLIVIE

Alsina Lagos, Hugo Andrés

Asesor, Unidad Boliviana de Pesca Marítima (UBPM), Calle 20 de octubre 2502, esq. Pedro Salazar, La Paz
Tel: +1 321 200 0069, Fax: +507 830 1708, E-Mail: hugo@alsina-et-al.org

Cortez Franco, Limbert Ismael

Jefe de Unidad, Unidad Boliviana de Pesca Marítima (UBPM), Calle 20 de octubre 2502, esq. Pedro Salazar, La Paz
Tel: +591 6 700 9787, Fax: +591 2 291 4069, E-Mail: limbert.cortez@protonmail.ch; limbert.cortez@mindef.gob.bo; licor779704@gmail.com

COSTA RICA

Álvarez Sánchez, Liliana

Funcionaria de la Oficina Regional del Caribe – Limón, Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura, 4444
Tel: +506 863 09387, Fax: +506 263 00600, E-Mail: lalvarez@incopesca.go.cr

Pacheco Chaves, Bernald

Instituto Costarricense de Pesca y Acuicultura, INCOPECA, Departamento de Investigación, Cantón de Montes de Oro, Puntarenas, 333-5400
Tel: +506 899 22693, E-Mail: bpacheco@incopesca.go.cr

TAIPEI CHINOIS

Chou, Shih-Chin

Section Chief, Deep Sea Fisheries Division, Fisheries Agency, 8F, No. 100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10060
Tel: +886 2 2383 5915, Fax: +886 2 2332 7395, E-Mail: shihcin@ms1.f.gov.tw; chou1967sc@gmail.com

Huang, An-Chiang

Coordinator, Fisheries Agency, 8F., No.100, Sec. 2, Heping W. Rd., Zhongzheng Dist., 10060
Tel: +886 2 238 35911, Fax: +886 2 233 27395, E-Mail: hac7222@gmail.com; anchiang@ms1.f.gov.tw

Kao, Shih-Ming

Associate Professor, Graduate Institute of Marine Affairs, National Sun Yat-sen University, 70 Lien-Hai Road, 80424 Kaohsiung City
Tel: +886 7 525 2000 Ext. 5305, Fax: +886 7 525 6205, E-Mail: kaosm@mail.nsysu.edu.tw

Yang, Shan-Wen

Secretary, Overseas Fisheries Development Council, 3F., No. 14, Wenzhou Street, Da'an Dist., 10648
Tel: +886 2 2368 0889 #151, Fax: +886 2 2368 6418, E-Mail: shenwen@ofdc.org.tw

SURINAME, REP.

Rampersad, Tania Tong Sang *

Senior Policy Officer - Fisheries Department, Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries, Cornelis Jongbawstraat # 50, Paramaribo, Republica de Suriname
Tel: +597 472 233, Fax: +597 424441, E-Mail: tareva@hotmail.com

OBSERVATEURS D'ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCÉAN ATLANTIQUE - COMHAFAT

Benabbou, Abdelouahed

Secrétaire exécutif, Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique/COMHAFAT, 2, Rue Beni Darkoul, Ain Khalouiya - Souissi, 10220 Rabat, Maroc
Tel: +212 669 281 822, Fax: +212 537 681 810, E-Mail: benabbou.comhafat@gmail.com; secretariat@comhafat.org

Amandè, Monin Justin

Directeur, African Marine Expertises (AMEXPART), Cocody II Plateaux Aghien 01BP3012, Abidjan, Côte d'Ivoire
Tel: +225 059 27927, E-Mail: m.amande@africanmarineexpertises.com; monin.amande@yahoo.fr

Ishikawa, Atsushi

COMHAFAT, N° 2, Rue Beni Darkoul, Ain Khalouiya - Souissi, 10080 Rabat, Maroc
Tel: +212 642 96 66 72, Fax: +212 530 77 42 21, E-Mail: a615@ruby.ocn.ne.jp

Laamrich, Abdennaji

Advisor, COMHAFAT, 2, Rue Ben Darkoul, Ain Khalouia, Souissi, 10220 Rabat, Maroc
Tel: +212 530 77 42 21; +212 661 224 794, Fax: +212 537 681 810, E-Mail: laamrichmpm@gmail.com;
laamrich@comhafat.org

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ASSOCIAÇÃO DE CIÊNCIAS MARINHAS E COOPERAÇÃO - SCIAENA

Blanc, Nicolas

Incubadora de Empresas da Universidade do Algarve, Campus de Gambelas, Pavilhão B1, 8005-226 Faro, Portugal
Tel: +351 917 018 720, E-Mail: nblanc@sciaena.org

BRAZILIAN ASSOCIATION OF FISH INDUSTRIES - ABIPESCA

Gund, Jairo

ABIPESCA, SGAN 601 bloco H ed. ION, sala 20S1, 70830-010 Brasília, DF, Brazil
Tel: +55 479 693 1270, E-Mail: jairogund@gmail.com

Pestana, Lais

ABIPESCA, SGAN 601 bloco H Ed. ION, 70830-010 Brasília, DF, Brazil
Tel: +55 489 844 75135, E-Mail: lais@abipescacom.br; laisbelsito@gmail.com

EUROPÊCHE

Jourdain, Jérôme

Secrétaire général adjoint, Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF), Rue des Senneurs, 29900 Concarneau, France
Tel: +33 298 704 508; +33 663 981 436, E-Mail: jj@uapf.org

Mattlet, Anne-France¹

Europêche, 1000 Brussels, Belgium

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF

Restrepo, Víctor

Chair of the ISSF Scientific Advisory Committee, International Seafood Sustainability Foundation, 3706 Butler Street, Suite 316, Pittsburgh PA 15201-1802, United States
Tel: + 1 305 450 2575; +1 703 226 8101, Fax: +1 215 220 2698, E-Mail: vrestrepo@iss-foundation.org;
vrestrepo@mail.com

THE INTERNATIONAL POLE & LINE FOUNDATION - IPNLF

Bealey, Roy

IPNLF, 7-14 Great Dover Street, London SE1 4YR, United Kingdom
Tel: +44 755 537 3675, E-Mail: roy.bealey@ipnlf.org

Dyer, Emilia

IPNLF, 1 London Street, Reading, Berkshire RG1 4QW, United Kingdom
Tel: +44 745 512 0898, E-Mail: emilia.dyer@ipnlf.org

Rodrigues, Luis

IPNLF, United Kingdom
Tel: +351 914 131 674, E-Mail: luismramosrodrigues@gmail.com

THE OCEAN FOUNDATION

Bohorquez, John

The Ocean Foundation, 1320 19th St, NW, Suite 500, Washington DC 20036, United States
Tel: +1 202 887 8996, E-Mail: jbohorquez@oceanfdn.org

TURKISH MARINE RESEARCH FOUNDATION - TUDAV

Öztürk, Bayram

Director, Turkish Marine Research Foundation (TUDAV), Yalıköy mah. No:34/5 Beykoz, Istanbul, Türkiye
Tel: + 90 216 424 0772, Fax: +90 216 424 0771, E-Mail: ozturkb@istanbul.edu.tr

WORLDWIDE FUND FOR NATURE – WWF

Buzzi, Alessandro

WWF Mediterranean, Via Po, 25/c, 00198 Roma, Italy

Tel: +39 346 235 7481, Fax: +39 068 413 866, E-Mail: abuzzi@wwfmedpo.org

AUTRES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT DU SCRS

Brown, Craig A.

SCRS Chairman, Sustainable Fisheries Division, Southeast Fisheries Science Center, NOAA, National Marine Fisheries Service, 75 Virginia Beach Drive, Miami, Florida 33149, United States

Tel: +1 305 586 6589, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

Secrétariat de l'ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6e étage, 28002 Madrid – Espagne

Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; E-mail: info@iccat.int

Manel, Camille Jean Pierre

Neves dos Santos, Miguel

Ortiz, Mauricio

Palma, Carlos

Kimoto, Ai

Cheatle, Jenny

Parrilla Moruno, Alberto Thais

De Andrés, Marisa

Campoy, Rebecca

Motos, Beatriz

Peyre, Christine

Baity, Dawn

Fiz, Jesús

Idrissi, M'Hamed

Peña, Esther

Samedy, Valérie

INTERPRETES ICCAT

Baena Jiménez, Eva J.

Fleming, Jack

Hof, Michelle Renée

Liberas, Christine

Linaae, Cristina

Pinzon, Aurélie

Appendice 3

**Déclaration du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama
à l'ouverture de la troisième réunion intersessions de la Sous-commission 1**

Les délégations du Belize, de Curaçao, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua et du Panama considèrent, avec la plus haute priorité et le plus grand engagement, les discussions qui ont lieu au sein de la Sous-commission 1 de l'ICCAT au cours des réunions qui ont été convoquées pendant la période intersessions de cette année 2023. Dans ce cadre, nous reconnaissons la complexité des questions de décision en suspens pour la mise à jour des mesures de gestion des thonidés tropicaux qui doivent entrer en vigueur à partir de janvier 2024. Pour nos délégations, une prolongation des mesures actuelles n'est pas une option valable, étant donné la nécessité de revitaliser le programme de rétablissement du thon obèse et de l'adapter aux besoins et aux conditions de la ressource, ainsi qu'aux droits et aux aspirations des États en développement.

Les discussions qui ont eu lieu en 2023, lors des réunions passées et des consultations par correspondance, démontrent que les membres de la Sous-commission 1 sont clairement équipés des outils de prise de décision à court, moyen et long terme ; de plus, ces discussions révèlent qu'il existe une atmosphère propice à l'obtention d'un consensus. Cependant, l'année se raccourcit irrémédiablement et il est temps d'adopter un itinéraire clair qui soutienne ce consensus.

Deux questions essentielles doivent être résolues lors de la réunion qui a été convoquée en juin : la fixation du TAC et sa répartition. Les autres questions en suspens seront plus faciles à traiter.

La révision et l'adoption d'un TAC adapté aux informations scientifiques disponibles est la voie à suivre pour résoudre le problème. La Sous-commission 1 était largement d'accord sur la volonté d'augmenter le TAC à 73.000 t, un chiffre qui donne une probabilité de rétablissement du thon obèse de plus de 65% d'ici 2034 et qui est considéré comme suffisamment conservateur et prudent.

À la suite de l'adoption du TAC, il convient de convenir d'un mécanisme de répartition des possibilités de pêche. Si l'augmentation du TAC peut être adoptée, elle fournira l'espace nécessaire aux États en développement pour répondre à leurs besoins à mesure qu'ils renforceront leur capacité de pêche, tandis que la Commission réussira à rendre équitable un système de répartition des possibilités de pêche qui a été discriminatoire en faveur des grands pêcheurs, dont un grand nombre sont des États développés. La position exprimée par certains membres de la Sous-commission 1 ne prend pas correctement en compte les intérêts des États en développement, qui devraient être prioritaires pour parvenir à un futur consensus, comme le stipulent la Convention, la recommandation actuelle et le droit international ; toutefois, il conviendra, lors de la prochaine réunion, d'explorer de façon plus créative les alternatives qui permettent :

- a) la répartition des droits de pêche pour les grands pêcheurs actuels en fonction de leur propre et réelle capacité de pêche ;
- b) le consensus sur la reconnaissance des droits à de meilleures prises pour les pays dont les prises historiques sont inférieures à 3.500 t ; et
- c) la nécessité de ne pas imposer de limitations aux pays dont les prises sont inférieures à 1.000 t, pour autant qu'ils ne dépassent pas ce seuil et que l'évolution des captures soit analysée.

Si nous pouvons ajouter à ces principes la progressivité des ajustements, nous pourrions convenir d'un mécanisme qui faciliterait une meilleure répartition de la charge entre les membres ayant des intérêts légitimes à participer à la pêcherie de thonidés tropicaux, en particulier du thon obèse.

La règle naturelle selon laquelle rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu nous donne des garanties pour passer à des discussions non moins importantes, mais qui ne peuvent pas compromettre l'adoption de définitions essentielles telles que celles qui ont été décrites. Cependant, il sera important de se concentrer sur l'adoption d'une mesure de gestion à l'application claire, transparente, simple et précise, raison pour laquelle la Sous-commission 1 devrait se concentrer sur l'essentiel.

Pour nos délégations, il conviendrait de reconnaître que les mesures de gestion adoptées depuis 2019 ont eu un effet positif et, tant que les indicateurs n'indiquent pas le contraire, avec une prudence appropriée, l'imposition de charges supplémentaires ne devrait pas être exacerbée, mais elle devrait au contraire être modérée, comme c'est le cas avec la fermeture de la pêche sous DCP déjà excessive de 72 jours dans l'océan Atlantique. Nous espérons que ces questions permettront une discussion approfondie et réfléchie.

Enfin, nous pensons que, dans la perspective de construire l'ensemble, nous pourrions confondre l'essentiel. Il est clair que la mesure actuelle contient des règles de contrôle indispensables qui doivent être analysées et renforcées, mais dans ce processus, nous devons éviter d'introduire des aspects qui, comme le registre régional des DCP et le programme régional d'observateurs, devraient être réservés à une discussion parallèle indispensable, mais qui ne devraient pas surcharger le travail déjà complexe que nous nous sommes engagés à accomplir avec succès.

Liste des demandes soumises au SCRS relatives à la gestion des thonidés tropicaux

<i>N° de la demande</i>		<i>Origine</i>	<i>Observations</i>
Analyse (des tendances) de la composition des captures			
1	Analyser le pourcentage de juvéniles dans les captures des senneurs pêchant sous DCP et ceux n'utilisant pas de DCP, au moins pour une période donnée.	Demande soulevée par une CPC lors de la réunion de la Sous-commission 1 de juin 2023 (Maroc).	Cette question n'est pas claire car tous les senneurs ciblant les thonidés tropicaux pêchent sous DCP.
2	Résumer les prises d'adultes et de juvéniles par engin et si elles ont été réalisées sous FOB/DCP. - Fournir des données sur les captures sous FOB/DCP par rapport aux captures sur bancs libres /autres. - Mettre à jour les réponses fournies lors de la réunion intersessions de la Sous-commission 1 de juin afin d'inclure les données de 2020 et 2021 (pour tenir compte des périodes pendant lesquelles la fermeture spatio-temporelle totale était en vigueur). - Fournir une analyse par poids et par nombre de poissons.	Demande soulevée par une CPC lors de la réunion de la Sous-commission 1 de juin 2023 (Curaçao/Gabon ; les questions sous forme de titres ont été présentées par le Royaume-Uni).	Nous comprenons que cette question se réfère à TOUS les engins et MODES de pêche, et pas seulement à la senne. La Commission devrait connaître l'évaluation des captures de juvéniles afin de pouvoir évaluer la nécessité de modifier les mesures existantes.
3	Réaliser une analyse comparative de la contribution de tous les engins de pêche à la mortalité des thonidés tropicaux (sur une période qui, si les données le permettent, montre l'effet du développement de la pêcherie sous DCPd) qui inclura à la fois les contributions absolues et relatives. Ces données devront, si possible, être ventilées en	Proposition du Royaume-Uni.	L'objectif de cette demande est de garantir une demande complète concernant (les tendances) la composition des captures. Cette demande se chevauche quelque peu avec les questions du Maroc, de Curaçao et du Gabon. Étant donné que les propositions se chevauchent quelque peu et que le Président du SCRS a indiqué qu'il cherchait à clarifier les exigences de la Sous-commission 1, toutes les questions devraient

	mortalité des adultes et des juvéniles, par poids et par nombre de poissons. L'analyse comparative devra évaluer également les effets potentiels des changements prévisibles de la sélectivité sur d'autres espèces en cas de mesures supplémentaires visant à réduire les captures de juvéniles dans les pêcheries de thonidés tropicaux.		être regroupées en une seule, en gardant à l'esprit que les exigences de tous les auteurs de propositions devraient être incluses. À cet égard, il convient de garder à l'esprit les éléments suivants : La plupart des pêcheries de thonidés tropicaux sont plurispécifiques, nous pensons donc que cette étude devrait couvrir les quatre stocks de thonidés tropicaux, et pas seulement le thon obèse, et couvrir les impacts de toutes les pêcheries/modes de pêche sur ces stocks. Le thon obèse représente 5 à 12% des captures de la pêcherie de senneurs, de sorte que l'évaluation de l'impact sur le thon obèse uniquement n'est pas très informative. C'est pourquoi la question 3.b devrait être incluse
3b	Perspectives d'effets sur d'autres espèces en raison d'un changement prévisible de la sélectivité en cas d'éventuelles restrictions supplémentaires sur les captures de juvéniles dans les pêcheries de thonidés tropicaux. Évaluer et comparer les avantages et les inconvénients des mesures de gestion fondées sur le contrôle des données de sortie (par exemple, les captures) et des données d'entrée (par exemple, l'effort, la capacité...), tant du point de vue scientifique que du point de vue des mesures de contrôle, de conservation et de surveillance (MCS).		
<i>Impact de la capture des juvéniles sur les stocks et la production</i>			
4	Quel est le pourcentage annuel de captures de thons obèses juvéniles (de moins de 3 ans) entre 2014 et 2016 ? Si la pêcherie de thon obèse prélève XX% de son TAC en juvéniles (de moins de 3 ans) et le reste en adultes, les productions futures (projection sur 10 ans) sont-elles inférieures à celles d'une pêcherie de thon obèse qui	Question soulevée par une CPC lors de la réunion de la Sous-commission 1 en juin 2023 (Canada).	Nous considérons que ces questions ne sont pas claires et pourraient placer le SCRS dans une position d'opinion qui n'est pas de son ressort. Le SCRS peut effectuer des analyses et présenter des informations à la Commission sur l'impact des différents niveaux de pêche des juvéniles sur la PME, mais il ne peut pas exprimer d'opinion sur cet impact. Cette question relève de la compétence de la Commission. En l'absence d'objectif, il nous semble que ces questions sont inappropriées et peuvent mettre le SCRS dans une situation délicate.

	<p>prélèverait YY% de juvéniles (de moins de 3 ans) et le reste en adultes ?</p> <p>- Utiliser le pourcentage moyen 2014-2016 des captures de juvéniles (de moins de 3 ans) comme XX%. Pour les YY% dans les objectifs, utiliser la moitié de la valeur XX%. On suppose une gestion avec une probabilité de 60% de se trouver dans le quadrant vert de la matrice de Kobe à la fin de la projection sur 10 ans.</p> <p>Sur la base d'un volume annuel de 70.000 t pour la pêcherie de thon obèse, que seraient F/F_{PME} et B/B_{PME} au cours des 10 premières années des projections dans le scénario 1 (le pourcentage de juvéniles est de XX%) par rapport au scénario 2 (le pourcentage de juvéniles est de YY%) ?</p>		<p>Nous considérons que la première question est imprécise car elle ne quantifie pas ce qui est « prédominant » (20%, 40%, 60%, 80%). Nous demandons donc au SCRS de répondre à la question 4.b) ci-dessous</p> <p>La deuxième question présente la même imprécision en raison de l'indétermination de l'expression « principalement des juvéniles en nombre ».</p> <p>La troisième question correspond à un facteur de risque qui n'est pas décrit dans la question dans son contexte et le SCRS n'est pas appelé à évaluer les risques de gestion.</p>
4b	<p>Evaluer si le TAC proposé (73.000 t) peut représenter un risque en termes d'exploitation future du stock de thon obèse, en supposant divers scénarios de sélectivité (projection des propositions d'allocation de captures qui ont été proposées ainsi que d'autres scénarios intermédiaires, en fonction de la sélectivité récente).</p>	<p>Proposé par le Groupe d'Amérique centrale et de Curaçao</p>	
5	<p>Quantifier l'impact sur la production maximale équilibrée (PME) et la SSB_{PME} pour les thonidés tropicaux résultant de différents scénarios de capture pour les principaux types d'engins de pêche (par exemple, palangre, pêcheries sous DCPd, pêcheries sous DCPa, senne sur banc libre, autres pêcheries). Fournir cette information en se basant à la fois sur les changements survenus au cours d'une période donnée et sur les</p>	<p>Proposition du Royaume-Uni.</p>	<p>L'objectif est de fournir une indication claire de la manière dont la PME et la SSB_{PME} sont affectées par les changements dans les niveaux d'utilisation des différents types d'engins.</p> <p>Cette demande se chevauche quelque peu avec la question posée par le Canada.</p> <p>Bien qu'il soit possible d'identifier une complémentarité des questions et pas nécessairement un chevauchement, il nous</p>

	différents scénarios de captures possibles à l'avenir. Cela comprendra une analyse des incidences sur les espèces cibles et les espèces accessoires.		<p>semble que le SCRS ne devrait pas se limiter aux informations fournies par une CPC.</p> <p>Nous pensons que cette question est mieux posée et qu'elle devrait remplacer la précédente. Cependant, nous estimons que cette étude ne devrait pas envisager la substitution d'un engin par un autre, mais plutôt différents scénarios de capture pour les différents engins de pêche.</p> <p>D'autre part, il convient d'analyser la faisabilité de la substitution de ces captures et les impacts que cette substitution pourrait avoir sur d'autres espèces cibles ou accessoires des pêcheries concernées (celles qui reçoivent ou perdent des captures).</p> <p>Comme nous l'avons commenté antérieurement, nous ne voyons pas l'intérêt pour la Commission de traiter le thon obèse de façon isolée, sans évaluer les dommages collatéraux (impacts) que l'adoption de mesures par la Commission pourrait avoir, sur la base des informations fournies par le SCRS.</p>
6	Évaluer l'impact que différents niveaux de réduction des captures de chacune des classes d'âge respectives du thon obèse auraient sur la PME du thon obèse ainsi que les conséquences sur les captures de thonidés tropicaux dans leur ensemble.	Demande reçue de l'UE le 5 juillet 2023 et mise à jour le 12 juillet.	<p>Cette question est similaire à la question 4, mais est légèrement plus précise.</p> <p>Nous convenons que cette évaluation devrait être réalisée pour les quatre stocks de thonidés tropicaux et qu'il conviendrait d'évaluer les impacts potentiels des différents scénarios explorés sur les autres espèces, cibles et accessoires.</p>
6bis	Évaluer s'il existe une période/un élément spatial spécifique de la fermeture des DCP qui profiterait particulièrement aux juvéniles.		
<i>Avis sur la pertinence des mesures visant à réduire les captures de juvéniles</i>			
7	Analyser l'évaluation de l'impact de la fermeture actuelle de la pêcherie sous DCP (72 jours) dans tout l'Atlantique sur le rétablissement du stock de thon obèse au	Question soulevée par une CPC lors de la réunion de la	Cette question et la question 7 sont similaires aux questions 17.25 & 17.29 dans les réponses à la Commission qui visaient à examiner et, si nécessaire, à réviser la période de fermeture des DCP et à évaluer l'efficacité de la période de fermeture complète.

	<p>cours de la période la plus récente (au-delà de 2019).</p>	<p>Sous-commission 1 en juin 2023 (Maroc).</p>	<p>Il pourrait être utile de reconsidérer ces questions et d'utiliser des données plus récentes.</p> <p>Nous estimons que cet impact ne peut être évalué indépendamment de l'impact d'autres mesures, telles que le TAC de thon obèse et d'autres mesures. La seule chose qui peut être évaluée est ce qui n'a pas été capturé pendant les jours de fermeture, en tenant compte des données historiques.</p> <p>Toutefois, compte tenu du fait que les niveaux d'effort ont beaucoup changé au cours de la série historique, nous considérons qu'il est impératif que le SCRS présente des estimations de la capacité pour les différentes flottilles ciblant les thonidés tropicaux, ainsi que leur évolution au cours des dernières années.</p> <p>Cela pourrait se faire en suivant le modèle de l'IATTC pour la senne (mètres cubes de cale (ou GT en son absence)) des senneurs multipliés par les jours d'activité/de pêche chaque année) et un modèle similaire pour d'autres engins de pêche (palangre, canne et moulinet, etc.) ; ou l'estimation du nombre total de jours de pêche pour les pêcheries de surface et d'hameçons pour les pêcheries à la palangre, représentant l'activité totale de chaque année.</p> <p>Les tendances en matière de capacité sont importantes pour évaluer les impacts possibles de chaque pêcherie à l'avenir, ainsi que les impacts possibles des modifications des mesures de gestion.</p> <p>C'est un aspect que la WCPFC évalue, en utilisant différents scénarios pour ses projections, et nous pensons que le SCRS devrait également le faire (réf. SC19-MI-WP-08 CMM_eval_update_table 9_Hamer et al.pdf).</p>
<p>8</p>	<p>Examiner l'efficacité des différentes options de gestion des DCP, notamment les limites des</p>	<p>Proposition du Royaume-Uni.</p>	<p>L'objectif est de s'assurer qu'une demande exhaustive soit adressée au SCRS.</p>

	<p>calées de DCP et les fermetures de la pêche sous DCP (y compris la zone, la période et d'autres détails), dans le but d'atteindre une forte probabilité de réduction de la mortalité par pêche des juvéniles de thonidés tropicaux, en particulier le thon obèse et l'albacore. Si le SCRS conclut qu'il n'a pas actuellement accès à des données scientifiques suffisantes pour fournir cette analyse à la Commission, il devra fournir un avis sur les données nécessaires pour une analyse fondée sur la science.</p> <p>En produisant cette analyse, le SCRS devra prendre en compte, entre autres, les éléments suivants :</p> <p>a) les données disponibles sur les pêcheries, y compris la différenciation entre la pêche sous DCP et la pêche sans DCP ;</p> <p>b) les expériences de mise en œuvre de mesures de gestion similaires avec des objectifs similaires, provenant d'autres ORGP ; et</p> <p>c) les comportements/schémas de pêche, à la fois historiques et ceux prévus en conséquence de la mise en œuvre de toute nouvelle mesure de gestion, y compris la fermeture spatio-temporelle.</p>		<p>Cette demande se chevauche quelque peu avec la question posée par le Maroc.</p> <p>Celle-ci est similaire aux questions 17.25 & 17.29 (voir la réponse ci-dessus) et est également couverte par les questions 17.26 & 17.27 qui visaient à établir un nombre maximum d'opérations sous DCP par navire/CPC et à analyser les données historiques relatives aux dispositifs de DCP.</p> <p>Nous comprenons toutefois que des problèmes de données ont entravé la réponse à ces questions dans le passé.</p> <p>Aucun objectif de réduction n'est fixé. Nous comprenons que le SCRS ne peut pas répondre à cette question et qu'il est plus approprié d'attendre une évaluation de la situation actuelle, afin que la Commission puisse déterminer le type de mesures qui pourraient être évaluées par le SCRS. Nous comprenons qu'il est nécessaire de combiner les questions antérieures, sur la base des commentaires de l'Amérique centrale, afin de faciliter la tâche du SCRS et d'éviter le risque de forcer le SCRS à décider quelles mesures de gestion sont les plus appropriées (d'où la nécessité d'inclure les impacts de ces mesures sur d'autres espèces, étant donné que la Commission doit évaluer tous les impacts avant de prendre une décision).</p>
9	Évaluer comment les différents niveaux de pêche avec chaque engin affectent la réalisation des objectifs de gestion fixés pour le thon obèse et/ou l'albacore.	Demande reçue de l'UE le 12 juillet 2023.	
10	Entreprendre une analyse comparative des différentes options de gestion des DCP (y compris les DCP ancrés et dérivants), telles que les fermetures complètes, les fermetures de la pêcherie sous DCP, les limites fixées pour	Demande reçue de l'UE le 12 juillet 2023.	Nous sommes d'accord avec l'UE sur le fait qu'il est souhaitable de procéder à une analyse comparative des différentes options de gestion. Même si l'effort se concentre sur l'évaluation des effets de la pêche sous DCP, cette analyse devrait également couvrir d'autres engins de pêche et, en termes de perspective de suivi, de

	les DCP, etc. d'un point de vue scientifique et du point de vue des mesures de MCS.		contrôle et de surveillance, nous soulignons que le facteur important est la fiabilité de l'information, qui est affectée par l'insuffisance des informations provenant de la palangre en raison de la couverture extrêmement faible des observateurs à bord dans cette pêcherie.
--	---	--	---